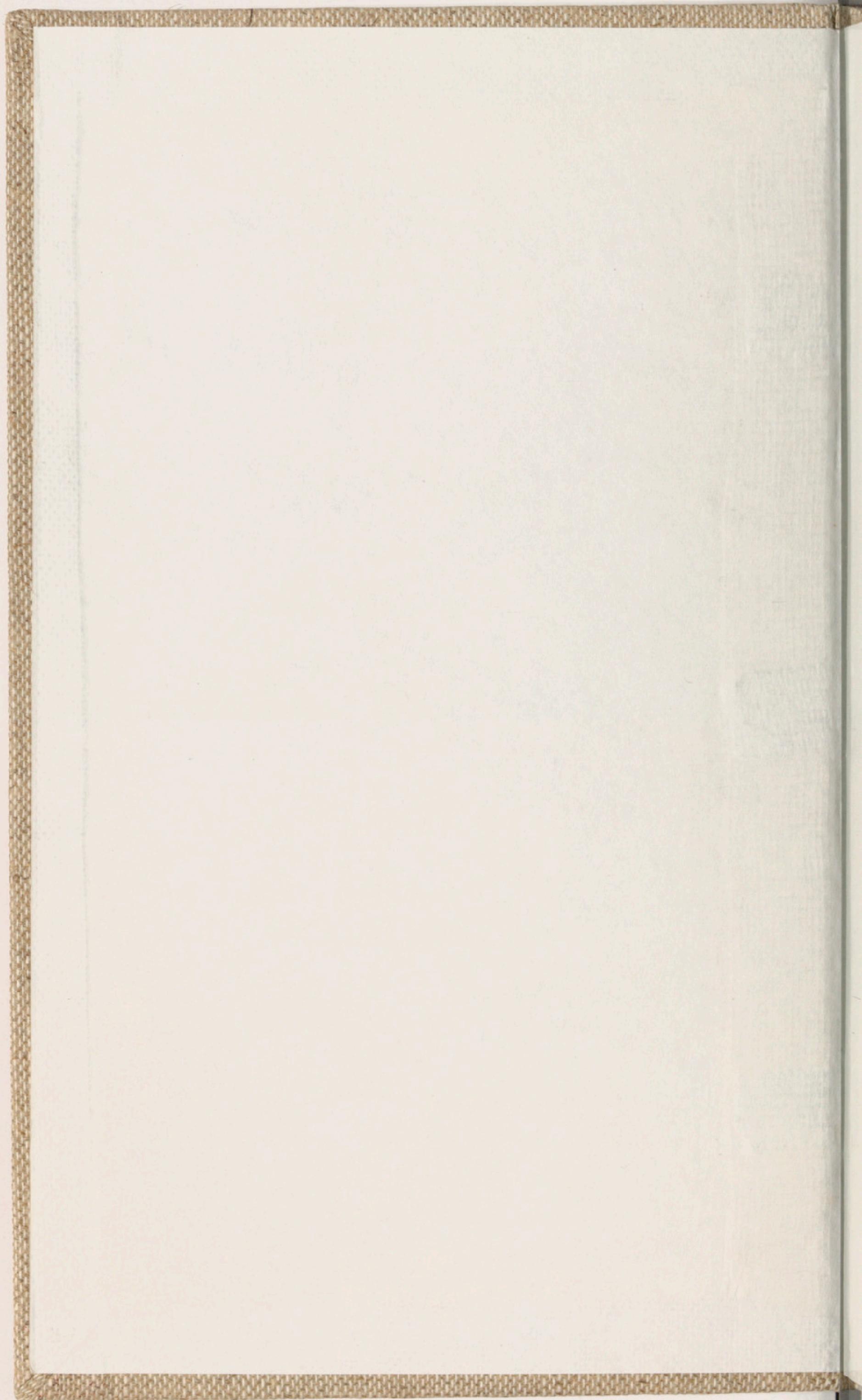
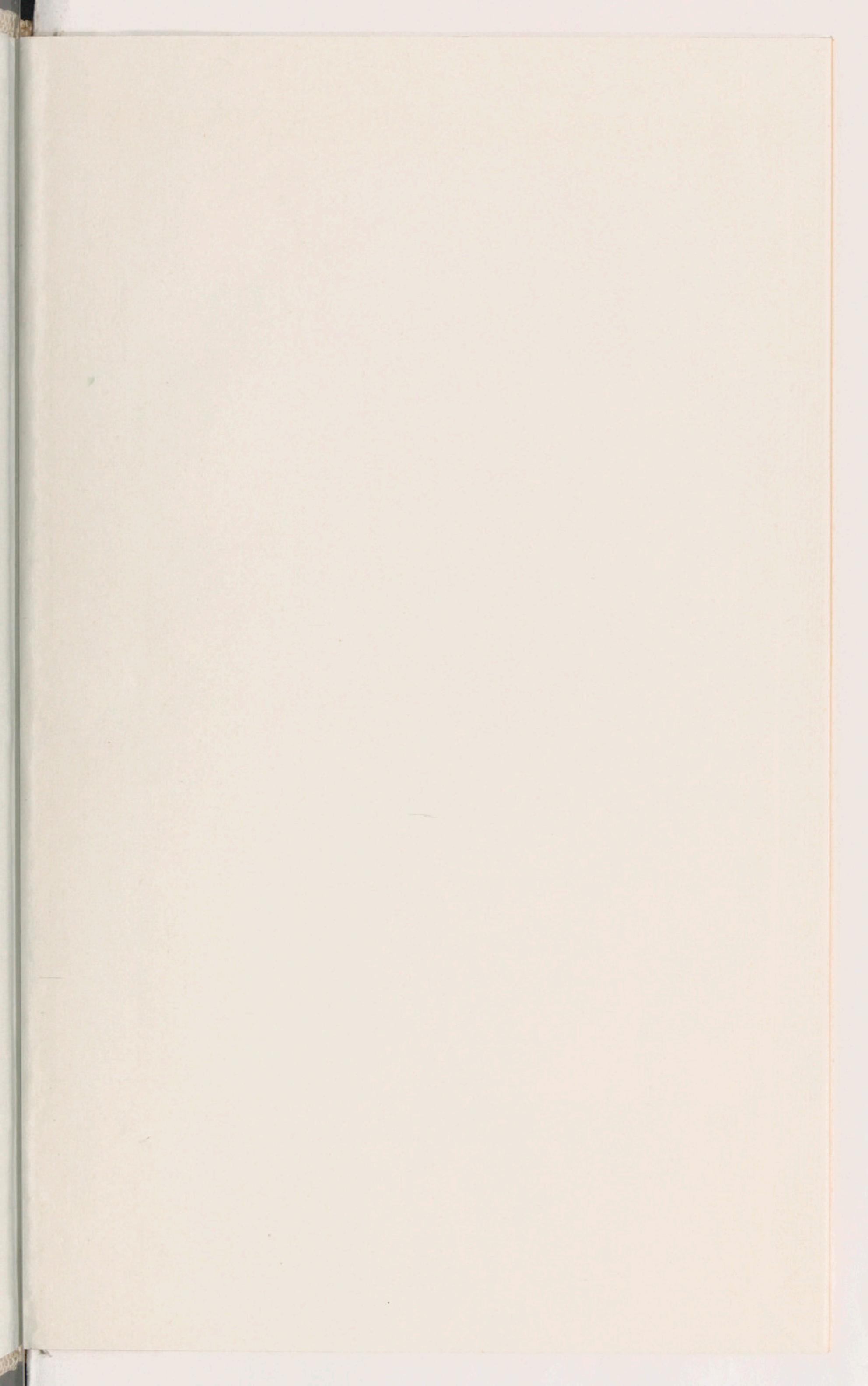


D 30760

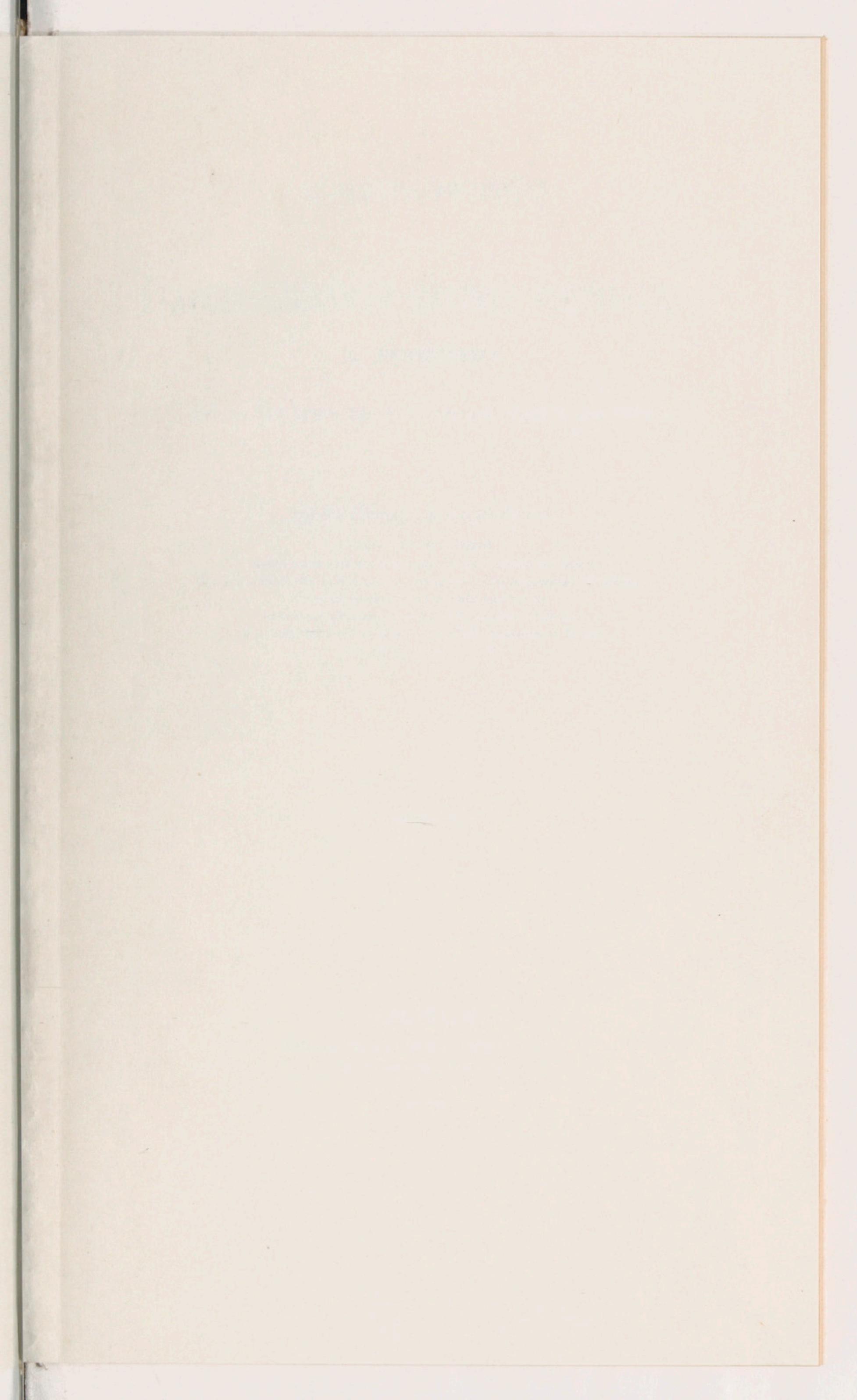
DUBREUILH

HISTORIQUE DES
RÉGIMES HOSPITALIERS
À BORDEAUX











RECHERCHES HISTORIQUES
SUR LES
ÉTABLISSEMENTS ET RÉGIMES HOSPITALIERS
A BORDEAUX

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À NOS JOURS

PAR

LE D^r CHARLES DUBREUILH

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Membre et ancien Président de la Société impériale de Médecine de Bordeaux,
Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Maternité, Professeur de l'École départementale d'accouchements,

Membre correspondant national de la Société de Chirurgie,

Correspondant de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier,
de la Société Médico-pratique de Paris, des Sociétés de Médecine de Toulouse,
Lyon, Poitiers, Anvers, etc., etc.



BORDEAUX
IMPRIMERIE GÉNÉRALE D'ÉMILE CRUGY
rue et hôtel Saint-Siméon, 16.

—
1864

LES BÉNÉVOLES

TABLEAUX DU RÉGIMENT

A. BOURGEOIS

PAR M. J. BOURGEOIS

LE GÉNÉRAL BOURGEOIS

Le GÉNÉRAL BOURGEOIS, en sa qualité de Chef de Régiment, a l'honneur de vous adresser ci-joint le Tableau du Régiment, tel qu'il est dressé en vertu de l'arrêté du 10 Mars 1814, et de vous prier de vouloir bien le faire parvenir à son adresse, par la voie de la Poste, afin qu'il puisse être remis à son destination.

BOURGEOIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE LA PRESSE

1814

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS ET RÉGIMES HOSPITALIERS

A BORDEAUX

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À NOS JOURS.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 89.

CHAPITRE PREMIER.

Le paganisme. — Le christianisme. — Origine réelle des établissements hospitaliers. — Création des monastères et hospices. — Monastère et hospice Saint-Seurin. — Monastère et hospice Sainte-Croix. — Hospice des Pestiférés. — Hôpital-prieuré Saint-James. — Hospitaliers Saint-Jean. — Hospice des Dominicains. — Hospice des Augustins. — Abbaye Saint-Germain. — Léproseries. — Édits royaux pour l'administration des établissements hospitaliers.

En feuilletant les vieilles archives de la Gironde, si l'on recherche l'origine des établissements hospitaliers sur le territoire des Bituriges, on ne trouve aucun vestige des lieux destinés à recevoir les malades. Quand on remonte à cette époque reculée et au berceau de *Burgdical*, il est facile de concevoir que les habitants, habiles pêcheurs, n'avaient pas alors besoin d'hôpitaux; ils se servaient de la médecine naturelle, telle que les premiers hommes la pratiquaient; il est même permis de croire qu'ils s'en rapportaient à la Providence du soin de guérir le mal qu'elle avait permis qui fût fait. Plus tard, en se livrant aux opérations du commerce, la ville prit une plus grande extension; dès lors s'entama une ébauche de civilisation; le *Burg* reçut des Phéniciens, à cause de son admirable situation, le nom de Burg-dical (Bordeaux), la ville du port.

Le pays Biturige sembla donc, à cette époque, resplendir d'un reflet de la civilisation grecque; et lorsque César entreprit la conquête des Gaules, les Bituriges se trouvaient tout préparés pour une civilisation nouvelle. Aussi, Burgdical devint bientôt la brillante Burdigala, et la physionomie de cette nouvelle cité ne changea pas moins que celle des hommes qui l'habitaient.

« Au *burg* de terre et de bois, succéda la ville de pierre et de marbre; bientôt s'élevèrent comme par enchantement ce forum, ces temples, ces thermes, ces amphithéâtres, ces arcs de triomphe, dont les débris attestent encore la main puissante du peuple-roi au sein de Bordeaux, où les vestiges des Romains sont restés si facilement marqués jusqu'à nos jours. » (*Guienne monumentale*, p. 14.)

Si l'on recherche maintenant ce qui se passait en Grèce et à Rome, au temps de la grandeur de ces nations, on voit qu'il n'y avait aucun lieu de refuge pour les malades. Les pauvres étant esclaves, l'État n'était tenu à aucune assistance envers eux; par conséquent, l'idée des hôpitaux ne pouvait naître ni en Grèce, ni en Italie. La Grèce avait bien ses asclépions, non point des hôpitaux, mais des temples où les malades passaient une ou deux nuits pour recevoir les songes; il était défendu d'y rester plus longtemps, et d'ailleurs on n'y mourait, ni on n'y enfantait.

Si les règnes de quelques empereurs romains, tels que ceux d'Adrien, de Marc-Aurèle et de Galien, furent pour Burdigala une ère de paix et de bonheur; si les arts et les lettres resplendirent d'un vif éclat, on ne peut se dissimuler que les magnificences du monde romain cachaient des plaies incurables, l'esclavage dévorait la cité. (Alex. Ducourneau.)

Il est probable qu'alors le maître, intéressé à la conservation de son esclave encore jeune et valide, en prenait soin dans ses maladies, et qu'il devait exister, dans les palais et les grandes maisons, ce que Columelle appelle, dans son livre *de Rusticâ*, une salle *valetudinarium*, espèce d'infirmerie où se retiraient les esclaves pendant leurs maladies. Les Commentaires nous apprennent ce qui se passait pendant les guerres, au temps de Jules-César: les soldats blessés ou malades étaient traités dans leurs tentes, ou confiés, dans les villes, aux femmes et aux vieillards irréprochables, auxquels une rétribution était accordée. (Commentaires.)

L'histoire de notre pays nous prouve que les habitants des cam-

pagnes ne furent plus que les *colons* de leurs anciens *rics* devenus sénateurs, entourés d'esclaves et vivant à la romaine; et les édits impériaux ne pouvaient arrêter l'action des causes générales qui poussaient à l'extension de l'esclavage.

Le christianisme, qui pénétra à Bordeaux sous les auspices de l'apôtre saint Martial, fut aussi très-mal accueilli par la ville païenne, et ne fit que de très-lents progrès jusqu'au quatrième siècle. Il ne pouvait en être autrement d'une religion qui, sanctionnant le dogme de l'immortalité de l'âme, ajoutait à ce progrès celui de l'abolition de l'esclavage et de la liberté universelle.

L'avènement de Constantin fut, pour Bordeaux, le signal d'une régénération complète, et la foi évangélique se répandit désormais sans obstacle dans toute l'Aquitaine. La charité, élevée au rang des vertus les plus sublimes par le Christ, inspira la pensée de donner un asile et du pain à ceux que Dieu recommandait de regarder comme des frères. Telle fut l'origine des établissements hospitaliers, et ce principe découle de la réalisation de la philosophie chrétienne, qui, en brisant les chaînes de l'esclavage, proclama les hommes égaux devant Dieu, et leur ordonna de se secourir comme frères. Il est démontré qu'avant cette époque, il n'y avait aucun vestige de lieux destinés à recevoir les malades, mais seulement des temples élevés aux divinités de la médecine, où les prêtres répondaient à ceux qui venaient consulter les dieux, et tenaient, comme dans toutes les sociétés commençantes, le sceptre de la science et de l'art. « Dans le système sanitaire des » Juifs, dit M. Michel Lévy, c'est le prêtre qui est appelé à cons- » tater l'existence d'une maladie, c'est lui qui prononce l'expul- » sion, et le malade ne rentre dans la vie civile qu'après avoir » été visité plusieurs fois et y avoir été autorisé par le prêtre. »

Ainsi, les Juifs chassaient les malades hors du camp ou de la ville, au lieu de les traiter dans les asiles hospitaliers.

Le malheureux frappé de la maladie était donc chassé, mais non traité. Toute la Bible est une longue paraphrase de cette maxime de Job : « C'est Dieu qui fait la plaie et qui la bande; il blesse, et ses mains guérissent. » En créant des hôpitaux ou des lieux de secours, c'eût été vouloir, selon eux, s'opposer aux décrets et aux volontés de la Providence.

Sous le règne de Constantin, l'école de Bordeaux, placée au milieu d'une population ingénieuse et élégante, devait recevoir de ces diverses circonstances un caractère spécial. C'était là que

les hommes les plus distingués du sud et de l'ouest de la Gaule se donnaient rendez-vous pour cultiver et enseigner, dans une complète indépendance, les lettres et les arts. Avocats, jurisconsultes, *médecins*, hommes du monde et hommes d'étude à la fois, ils alliaient la gravité de la science à l'imagination brillante des races méridionales. (*Études historiques et littéraires sur saint Paulin*, p. 35.)

D'un autre côté, nous trouvons dans l'*Histoire littéraire de la France*, par Ampère, t. 1, que l'étude de la médecine était une de celles qui florissaient le plus dans la Gaule méridionale; et Ausone, dont la longue vie remplit presque tout le quatrième siècle, naquit en 310 à Burdigala, de Junius Ausonius, médecin fort distingué, et originaire de Bazas.

Comme contemporain d'Ausone, les historiens ont signalé un médecin nommé Marcellus, dont les doctrines extravagantes lui valurent le surnom d'Empiricus.

Issu d'une famille burdigalienne, il acquit une grande célébrité dans l'art de guérir, et fut élevé aux premiers honneurs. Ses écrits se distinguent par une originalité peu commune; il fit un travail dédié à ses enfants, pour qu'ils n'eussent point recours aux médecins.

L'ouvrage de Marcellus est divisé en trente-six chapitres. C'est un recueil très-singulier, très-bizarre, dont plus d'un auteur a parlé avec un souverain mépris, mais que d'autres regardent comme une curieuse compilation des préjugés de l'époque en fait de médecine, et comme une source où de modernes empiriques ont souvent puisé leurs prétendus secrets.

Nous avons dit que c'était au quatrième siècle que nous devons faire remonter le principe des asiles où les pauvres reçurent des secours pendant leurs maladies: c'est, en effet, à cette époque que la société chrétienne obtint la sanction de la loi.

L'odieuse coutume d'exposer les enfants, fruit du vice et de la misère, fut défendue sous de graves peines, et le trésor se chargea de nourrir et de vêtir les enfants nouveau-nés des plus pauvres citoyens. L'émancipation des esclaves fut encouragée, et les formalités furent simplifiées. On vit alors les évêques, que leurs seules vertus appelaient au rang qu'ils occupaient, suppléant à l'insuffisance de leurs fortunes particulières, faire des appels aux fidèles, et vendre quelquefois les vases sacrés pour procurer des secours aux pauvres malades ou infirmes.

A partir du cinquième siècle, où Clovis, vainqueur d'Alaric, marcha sur Bordeaux qui lui ouvrit ses portes, la misère des temps et les guerres ne permirent pas de songer à l'édification des hospices; pendant plusieurs siècles, les couvents et les monastères suppléèrent à ce défaut.

Mais alors la médecine, confiée aux moines, retomba dans la barbarie; et, comme au temps des asclépions, on ne guérissait plus que par l'influence des miracles et par l'intercession des saints.

Le paganisme comptait des temples nombreux à Burdigala; ce qui le prouve, ce sont les statues et les inscriptions sans nombre sorties de la ville gallo-romaine. On peut voir, au Musée, des statuettes d'Esculape, le dieu de la médecine. « En dehors des murs, à Saint-Seurin, église si célèbre dans la Guienne, quelques débris de colonnes et de chapiteaux antiques font présumer, dit Lacour (*Revue de la Gironde*, 1833), qu'il existait là, très-anciennement, une espèce de temple ou un *sacellum* dédié à l'un des dieux protecteurs que les anciens plaçaient en dehors des villes. » Cet auteur pense que ce temple était consacré à Hésus, le Mars des Gaulois, dont le nom signifie le *dieu fort*, et auquel les Aquitains, comme les autres habitants de la Gaule, sacrifiaient des enfants. « Il y a une cause à tout, dit-il; et, en présence des faits, l'imagination cherche naturellement à découvrir les causes. J'avoue donc que je n'ai jamais pu m'expliquer la superstition si ancienne et toujours existante qui s'attache à la puissance, au nom d'un saint qui n'exista jamais, qu'en supposant que le prétendu saint Fort a succédé à Hésus. » De nos jours, nous savons que les nourrices accourent de tous les points du département, et viennent, à Saint-Seurin, visiter la chapelle souterraine; là elles font neuf fois le tour d'un tombeau, et, à chaque tour, elles passent sur la pierre sépulcrale l'enfant dont la santé les inquiète.

Ce qui est historique, c'est que, dans le cinquième siècle, au moment de l'introduction de la vie monastique dans l'Aquitaine, des chrétiens fervents, qui fuyaient le tumulte de la cité, vinrent fixer leur demeure autour de l'église Saint-Seurin, bâtie hors des murs; un monastère se forma et occupa les environs du sol que les Romains avaient consacré à leurs sépultures (*Notice sur l'église Saint-Seurin*, page 6). Or, nous savons que les monastères étaient non-seulement des asiles pour la doctrine et la piété,

mais devenaient encore l'asile des faibles et des malades. Un monastère était-il fondé, il était la maison d'école et l'hôpital.

Vers l'année 650 fut fondé un second monastère, celui de Sainte-Croix, hors des murs de Bordeaux, qui, livré aux flammes par les Sarrasins en 732, fut restauré vers l'an 778 par Charlemagne, et relevé de nouveau par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, à la fin du dixième siècle, après avoir été ruiné par les Normands.

Cette abbaye célèbre reçut les pèlerins et les étrangers malades; mais il est difficile de savoir si les soins de la charité la plus active y étaient toujours dirigés par les lumières de la médecine, ce qui a empêché plusieurs auteurs de donner à ces établissements le caractère véritable d'hôpital. Cependant, en se rapportant aux savantes et immenses recherches de M. Mongez, on doit faire remonter à cette époque l'institution des hôpitaux. parce que ce fut alors que le mot *νοσοκομειον* fut pour la première fois employé par saint Jérôme. Mais, de ces rudiments hospitaliers jusqu'aux hôpitaux proprement dits, il existe encore d'énormes distances.

Parmi les règlements mis en vigueur à Bordeaux en 789, sous Charlemagne, dont le règne eut une heureuse influence sur le développement intellectuel et moral des esprits, on trouve cet article: « Les lépreux doivent être séquestrés du reste du peuple. » Ce qui prouve que les léproseries ou ladreries, que l'on retrouve à Bordeaux aux quatorzième et seizième siècles, existaient dès le temps de Charlemagne.

Les deux principaux établissements destinés à recevoir et soigner les malades, jusqu'au douzième siècle, étaient ceux dépendants des monastères de Saint-Seurin et de Sainte-Croix. Il résulte des contrats et des titres qui sont parvenus jusqu'à nous (Archives de la Gironde) que la juridiction du chapitre de Saint-Seurin s'étendait sur tout le faubourg, dont les limites, au levant, longeaient la place Dauphine et la rue Bouffard, étaient déterminées au couchant par la Croix de Pont-Long, la Croix-Blanche et celle de Seguey, au midi par le Peugue, et au nord par les palus ou marais qui se trouvaient derrière les Chartrons. Ce faubourg n'était pas alors très-peuplé; à part l'église et les dépendances du monastère, on y voyait çà et là quelques maisons d'ouvriers au milieu des jardins et des vignes.

La juridiction des abbés de Sainte-Croix s'étendait, d'un côté,

jusqu'aux fossés de ville, et, de l'autre, jusqu'au carrefour du Pont de Guy; elle comprenait donc le territoire qui forme actuellement le quartier de Sainte-Croix, et une grande partie de la paroisse Saint-Michel, ainsi que tous les quais, depuis celui de la Monnaie jusqu'en Paludate.

A part *l'hospice* destiné aux malades, la chronique du temps signale l'enclos de *l'hospice des pestiférés*, vers le chemin de Saint-Vincent, appartenant également au monastère de Sainte-Croix, et une *maladrerie*, située dans le tènement de Campanie, dépendant de celui de Saint-Seurin.

Ce fut en 1174, et par les soins pieux du duc d'Aquitaine, que fut créé l'hôpital-prieuré de Saint-James ou Saint-Jacques, pour y héberger les pèlerins, y nourrir et élever les enfants trouvés. Ce prince donna ensuite à l'hospice partie d'un fief appelé Clos-Moran ou l'enclos des Maures. Sa fille Aléonor étendit cette donation, en cédant une chapelle du voisinage, dite de la Magdelaine, qui devint un charnier où l'on enterrait les frères et les pauvres voyageurs. Les religieux de cet établissement avaient dans une forêt voisine de la ville, et appartenant au duc de Guienne, deux bêtes de somme qui servaient à transporter le bois de chauffage et les bourrées pour faire cuire le pain des pauvres.

Ce fut surtout aux douzième et treizième siècles que Bordeaux vit s'élever, hors de son enceinte, des monastères et des hospices en faveur de plusieurs corporations religieuses.

Au douzième siècle, les bords de la Gironde virent s'élever, au profit des hospitaliers de l'ordre de Jérusalem, les hôpitaux de Mignot, de Saint-Germain d'Esteuil, du Pont Saint-Jean de Bordeaux, d'Arcins et de Benon. Cet ordre avait été établi par Innocent III, pour retirer les pauvres pèlerins, les voyageurs et les enfants-trouvés. Un hôpital, qui avait une grande réputation à Bordeaux à cette époque, était situé sur les confins de la Guienne et du Languedoc. Il fut fondé par Adalard vicomte de Flandres, qui, à son retour d'un pèlerinage qu'il fit à Saint-Jacques en Galice, étant tombé dans une embuscade de voleurs, et se voyant en danger de perdre la vie, fit vœu, s'il échappait de ce danger, de fonder un hôpital en ce lieu pour recevoir les pèlerins, et de purger ce pays des voleurs. Il se sauva et exécuta son vœu vers l'an 1120. Cet hôpital était un des plus célèbres de France; plusieurs hauts personnages contribuèrent aussi beau-

coup, dans la suite, à la grandeur et à la splendeur de cet établissement.

Les religieux prirent le nom d'Hospitaliers de l'hôpital d'Aubrac. Cette communauté était composée de prêtres, pour desservir l'église et assister les pauvres; de chevaliers, pour escorter les pèlerins et donner la chasse aux voleurs; de frères clercs et laïques, pour le service de l'hôpital et des pauvres; de *donnés*, qui avaient soin aussi de l'hôpital et des fermes qui en dépendaient; et, enfin, de dames de qualité, qui demeuraient aussi dans l'hôpital, et avaient plusieurs servantes, par qui elles faisaient laver les pieds aux pèlerins et nettoyer leurs habits et faire leurs lits.

Le couvent et hospice des Frères Prêcheurs ou Dominicains fut fondé en 1230, sur l'emplacement des allées de Tourny, de la rue et de l'église Saint-Dominique.

Le monastère des Cordeliers ou Frères Mineurs, dont les dépendances bordaient tout un côté de la rue des Menuts, fut élevé en 1247.

Les sœurs Menudes ou de Sainte-Claire avaient un monastère et un asile hors de la ville, dans un lieu appelé le Plantier de Barreyre, près la porte des Capucins.

Puis vinrent les Augustins, qui obtinrent, à la prière de Robert, chancelier du roi d'Angleterre, l'autorisation de bâtir un couvent et un hospice dans le canton du Mirail.

L'abbaye Saint-Germain, dont on voyait encore les vestiges au dix-huitième siècle, à l'entrée de la porte du même nom, avait pour dépendances tout le quartier qu'on appelait Plantier Saint-Germain, aujourd'hui place de Tourny et les environs jusqu'au palais Gallien.

Les Croisés avaient apporté de l'Ouest, entre autres misères, la lèpre. Les moines médecins, inhabiles à guérir ces maladies, chassaient les lépreux hors des villes, et les reléguèrent dans des lieux nommés léproseries, ladreries ou maladreries. A cette époque, les lépreux ou gahets de Bordeaux, qui habitèrent, jusqu'au dix-septième siècle, le faubourg Saint-Julien, formaient une classe à part, une véritable caste. « Séparés du reste des hommes par des cérémonies solennelles et funèbres; obligés, sous peine de mort, quand ils sortaient, d'annoncer de loin leur approche par le son criard d'une *cliquette* de bois, afin que chacun eût le temps de s'éloigner d'eux, et d'éviter les émanations

de leur corps et de leurs habits ; parqués dans de vastes hospices hors de la cité, sous le titre de Ladreries, ils vivaient non point isolés, mais en corps, en famille (1). »

Comblés longtemps des dons pieux des fidèles, ils n'avaient inspiré que pitié, que respect même durant la ferveur des croisades, alors que le fléau prenait partout ses victimes, et que chaque famille, tour à tour, voyait quelqu'un des siens passer sous le drap noir dont on couvrait le front du gahet, en le déclarant mort au monde ; mais le dégoût et l'horreur l'emportèrent peu à peu sur cette religieuse compassion, à mesure que les communications avec l'Orient, devenant plus rares, cessaient de renouveler la violence du mal, et que la lèpre se resserrait dans les ladreries et s'y maintenait sans plus faire de grands ravages. Tout à coup le bruit se répand que, dans le Bordelais et le reste de l'Aquitaine, les sources et les puits ont été ou seront infectés de poison par un grand nombre de gahets. Plusieurs, confessant leur crime, furent condamnés à mort et brûlés à Bordeaux. Leur dessein était, comme ils l'avouèrent au milieu des supplices, de faire périr les chrétiens, ou du moins de les rendre gahets comme eux (1321). (*Guienne historique.*)

Dès les premiers temps de l'Église, l'évêque avait été chargé du soin immédiat des pauvres de son diocèse ; il y avait dans sa maison, ou dans quelque autre endroit, des lieux pour traiter les malades. Dans la suite, lorsque les ecclésiastiques eurent des rentes assurées, on en assigna le quart aux pauvres, et l'on fonda les maisons de piété que nous appelons hôpitaux. Ces maisons furent d'abord gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres et des diacres, sous l'inspection de l'évêque. En 1131, il fut interdit aux prélats et autres ecclésiastiques de haut titre d'exercer la médecine ; ils la laissèrent donc aux moines et aux clercs. Mais, dans le relâchement de la discipline, ces derniers, qui possédaient l'administration des établissements hospitaliers, tentèrent de les convertir en bénéfices. Les désordres devinrent tellement publics, qu'ils éveillèrent l'attention, et bientôt l'intervention du pouvoir civil fut jugée nécessaire par un édit de François I^{er} (1543). En 1545 parut un autre édit du même monarque, attri-

(1) *L'Histoire des Races maudites* de la France et de l'Espagne, par M. Francisque Michel, contient des documents fort intéressants sur les gahets de la Guienne.

buant aux baillis et sénéchaux la surveillance de l'administration des hospices et maladreries, avec faculté de remplacer les administrateurs. Henri III (art. 65 des Ordonnances de Blois) voulut que de simples bourgeois, marchands ou laboureurs, et non des ecclésiastiques, administrassent les hôpitaux et maladreries.

CHAPITRE II.

Fondation de l'hôpital Vital-Carles, en 1390. — État de la médecine et de la chirurgie à cette époque. — Hôpital dit des Teigneux. — La Tor de Johan Merle. — Hôtellerie des Trois-Rois. — Hospice Saint-Antoine. — Hôpital du faubourg Saint-Seurin, fondé par Pey Berland. — Hôpital de Bouglon. — Hôpital Saint-Esprit. — Boyer, vicomte de Pommiers, restaurateur de l'hôpital Vital-Carles. — Règlement de cet hôpital. — Ordonnance des jurats contre les gahets. — Conditions pour exercer la médecine à Bordeaux au seizième siècle. — Hôpital Arnaud Guyraud, en 1551. — Ses destinations et agrandissements successifs. — Construction de l'hôpital de la Manufacture, en 1619. — De l'hôpital des Incurables, en 1743.

En 1390 vivait, à Bordeaux, un chantre et chanoine de l'église cathédrale, du nom de Vital Carles. Les richesses de ce vénérable clerc étaient immenses; il en consacra la plus grande partie à fonder l'hôpital Saint-André, et à doter ce monument de sa charité.

Quelques passages du texte de cette dotation nous paraissent dignes d'être rapportés :

« Moi Vital Carles, chantre de l'église Saint-André, fonde à perpétuité un hôpital près la sauveté de ladite église, dans la paroisse de Saint-Paul.

» Je laisse vingt-six lits, garnis chacun d'une *coëtte*, d'un traversin, de deux couvertes et de deux paires de draps pour les pauvres malades qui ne peuvent demander l'aumône; pour les pèlerins et pauvres voyageurs, qui pourront rester dans l'hospice une ou deux nuits; mais si ces derniers viennent à tomber malades, ils seront soignés aux frais de l'établissement jusqu'à parfaite guérison.

» Il y aura dans l'hôpital un directeur général, qui ne devra appartenir à aucun ordre sacré, de peur que, possédé par un clerc, l'établissement ne soit détourné du véritable but de son

institution et ne devienne un bénéfice ecclésiastique. Ce directeur sera appelé l'hospitalier de Saint-André..... »

Puis viennent de longs développements sur le mode d'élection de l'hospitalier, sur les conditions qu'il doit présenter : « L'hospitalier peut être marié, pourvu que sa femme soit d'un âge assez avancé pour n'avoir plus d'enfant. L'hospitalier veuf ou célibataire vivra dans la plus grande continence... » ; — sur le régime intérieur de l'hôpital, le service spirituel des malades : « Les malades seront tenus de se confesser le jour même de leur entrée à l'hospice, et l'hospitalier veillera à ce que les sacrements leur soient administrés toutes les fois que cela sera nécessaire... » ; — sur le régime des employés de l'hospice : « Tous les employés, depuis l'hospitalier jusqu'aux domestiques, prendront leurs repas en commun, les hommes ayant leur logement séparé de celui des femmes. L'hospitalier commandera aux deux sexes, mais il donnera pouvoir à une gouvernante pour châtier les femmes, et les mettre au pain et à l'eau s'il est nécessaire..... »

Cette pieuse fondation donna lieu à des contestations assez vives entre le chapitre Saint-André et le vénérable clerc Vital Carles, surtout à cause du service spirituel, que revendiquait l'église paroissiale. Il ne fallut rien moins que l'intervention de l'archevêque pour trancher le différend. Le prélat prit un arrêté en faveur de la paroisse, et qui se terminait ainsi : « Si Vital Carles, l'hospitalier et les condonataires n'obéissent pas à ces règlements, *nous les punirons sévèrement.* »

Vital Carles, pour surmonter les difficultés que lui suscitaient sans cesse les membres du clergé, prit la résolution de mettre l'hôpital Saint-André sous la protection spéciale du maire et des jurats de Bordeaux. En conséquence, il ajouta les clauses suivantes au contrat de donation :

« Je veux et ordonne qu'à l'avenir les maires et jurats de Bordeaux soient les protecteurs et patrons de l'hospice avec ses condonataires. Lorsque la charge d'hospitalier viendra à vaquer, les condonataires choisiront ceux qui leur paraîtront les plus dignes, et en présenteront la liste au maire et aux jurats, afin que ceux-ci élisent sur ce nombre l'hospitalier..... Le maire et les jurats sont priés de tenir la main à ce que cet établissement ne soit pas détourné du but que se propose le fondateur, et à ce qu'il ne soit jamais changé en prieuré ni en bénéfice..... »

Telle fut l'origine de cet hôpital Saint-André, qui devait don-

ner plus tard à Bordeaux des chirurgiens si distingués. D'ailleurs, à cette époque, la chirurgie n'était pas en honneur à Bordeaux ; les barbiers exerçaient les fonctions de chirurgien et saignaient les malades. On peut lire dans les statuts et règlements qui furent rédigés l'an 1337, pour la bonne administration de la ville, que « tout barbier qui aura jeté du sang ailleurs que dans la rivière, ou qui aura laissé du sang exposé dans une terrine, sur une table ou sur une fenêtre, passé midi, paiera soixante-cinq sols d'amende. » Il n'en était pas ainsi de la médecine. « La littérature romaine était morte ; la littérature latine, avec sa forme antique, quelquefois rebutante, jetait une vague et incertaine clarté. Les hautes mais arides fictions de la poésie avaient fait place à la science. La théologie, l'astrologie, la scholastique, *la médecine*, le droit avaient d'habiles interprètes à Bordeaux. On ne voyait dans les conseils et à la cour du roi d'Angleterre que des alchimistes, des docteurs, des clercs renommés par leur vaste érudition. »

La chronique bordelaise a conservé le souvenir d'une lutte scientifique qui eut lieu en public, devant le pape Clément, entre un célèbre médecin de la ville, Arnaud de Villeneuve, et Dominique de Athera, jacobin.

Au quatorzième siècle, la rue des Remparts fut placée dans l'enceinte de la ville ; on voyait, disent les chroniques de la Gironde, dans le mur d'accroissement, une ancienne porte de ville murée, et qui était beaucoup plus basse que le niveau de la rue. Cette rue fut exhaussée par le dépôt des bourriers de la ville, qui formèrent un terrain servant de point d'appui ou de fortification au rempart. Elle était appelée rue de l'Hôpital des Teigneux, et quelquefois Rempart des Teigneux, ce qui fait supposer qu'il existait en cet endroit un établissement pour ce genre d'affections. Les guerres fréquentes dont le Bordelais devint le théâtre avaient ruiné le trésor de la ville ; aux hostilités entre la France et l'Angleterre et aux troubles civils se joignit une maladie épidémique appelée *fébrion* ; enfin, la peste ne tarda pas à sévir. Sont mentionnés, comme ayant fait preuve d'un grand dévouement pour les pestiférés, les religieux de la Mercy et les Chartreux. En reconnaissance de leurs services, la commune accorda à chacun de ces ordres quatre boisseaux de froment, en les suppliant d'adresser des prières au ciel afin de détourner le fléau. (1415.)

Nous avons déjà dit qu'il existait dans le quartier Sainte-Croix un hospice de pestiférés; il y avait aussi, à cette époque, une grande tour appelée Tor de Johan Merle, dans le voisinage du monastère de Sainte-Croix, et près de l'Abattoir actuel; on s'en servit pour faire passer de l'hospice des Pestiférés ceux qui étaient guéris de l'épidémie. Dans une exporle de 1466, on trouve désignée, dans la rue Saint-James, l'hôtellerie des Trois-Rois, où venaient loger les pèlerins et les malades que leur fortune dispensait de demander asile à l'hospice des pauvres. Dans la rue Saint-Antoine, il y avait encore un hospice dirigé par les religieux de Saint-Antoine, auxquels les pères Feuillants succédèrent, d'où l'église des Feuillants (église actuelle du Lycée). Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, fonda un hôpital dans le faubourg Saint-Seurin, le dota d'un petit moulin situé à Pessac. Il donna en outre au chapelain et hospitalier de cet établissement la moitié de la dîme de Ludon, et plusieurs vignes dans la paroisse de Pessac.

Au commencement du quinzième siècle, la magie et la sorcellerie étaient en grand crédit dans le Bordelais: on accusa les *sorciers* d'avoir attiré sur la population les malheurs qui l'accablaient; la terreur était dans tous les esprits; on y mit un terme en condamnant à être brûlés vifs un grand nombre d'individus soupçonnés d'avoir fait un pacte avec le démon qui déléguait un pouvoir surnaturel.

Dans une assemblée convoquée par le maire et les jurats, on décida que le citoyen qui voudrait exercer la médecine serait obligé de soutenir une thèse en public, et que, sa capacité une fois reconnue, il prêterait serment entre les mains du maire et des jurats.

Les médecins soutenaient, dans leurs thèses, des questions de droit public et de science médicale. La commune leur payait chaque année un salaire de 80 fr. Ils étaient obligés de prêter serment qu'ils ne feraient avec les apothicaires aucune association illicite pour la vente des remèdes.

Les conseils d'hygiène étant inconnus à cette époque, il était permis aux bouchers de faire manger aux bons chrétiens les bêtes *homicides*. La bonne viande devait être vendue aux grandes halles, et la mauvaise viande, la viande surmenée, gâtée, avariée, était vendue au marché du petit peuple.

Au moment où Bordeaux était décimé par les guerres de la

Ligue, un autre fléau éclata sur la population. Depuis le mois de juin jusqu'à la Noël (1585), plus de 14,000 personnes moururent de la peste.

En 1520, le couvent de la Magdelaine fut établi, sous le nom de couvent des Filles repenties, dans un hôpital situé près du marché, et qu'on appelait l'hôpital de Bouglon.

Près la porte Saint-Germain s'éleva l'hôpital Saint-Esprit. En 1563, un président du Parlement, M. Boyer, vicomte de Pommiers, fut le restaurateur de l'hôpital Saint-André, fondé par Vital Carles. Il y fit de très-grandes réparations, et ordonna la construction d'une nouvelle chapelle qui ne put être achevée avant sa mort. Il laissa à cet établissement une grande partie de ses biens pour alimenter et nourrir à jamais les pauvres de Dieu. Un syndic fut chargé de l'administration de l'hospice, et devait rendre ses comptes, chaque année, de six heures du matin jusqu'à neuf heures, et de deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq, au chantre de Saint-André, à l'official de Bordeaux et au Parlement. (*Chronique bordelaise.*)

Au seizième siècle, les pauvres qui étaient sans moyens d'existence devaient être admis à l'hôpital Saint-André, où ils étaient nourris aux frais de la commune. Le chapitre de Saint-André donnait 23 livres 10 sous par mois pour la nourriture des pauvres. Il y avait un receveur général de l'aumône. Le citoyen désigné pour remplir cette charge était tenu de l'accepter, sous peine d'une amende de 100 livres tournois.

Deux médecins payés par la ville devaient visiter *deux fois* par semaine les pauvres de l'hôpital. Les pauvres qui n'étaient pas inscrits sur les rôles de la mendicité devaient quitter Bordeaux dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet.

Les enfants-trouvés recevaient à l'hôpital ou au collège de la ville une instruction élémentaire; ils étaient ensuite confiés à des bourgeois qui leur enseignaient un métier. Les filles orphelines étaient également élevées dans l'hospice, et entraient ensuite au service des damoiselles, dames ou bourgeoises qui voulaient bien s'en charger.

La *Chronique bordelaise* rapporte qu'à cette époque les jurats firent ordonnance que les gahets qui résident hors la ville, du côté de Saint-Julien, en un petit faubourg séparé, ne sortiraient sans porter sur eux, en lieu apparent, une marque de drap rouge. Il leur était défendu d'entrer dans la ville pour mendier, de

prendre leurs repas avec les habitants de Bordeaux, de toucher aux vivres qui se vendaient dans les tavernes ou au marché, de prendre de l'eau bénite dans les églises. Dans les rues, ils devaient marcher chaussés, sous peine de fouet.

Pour exercer la médecine dans la ville de Bordeaux, les médecins devaient avoir le grade de docteur ou de bachelier ; ils devaient soutenir une thèse sur la médecine, la philosophie et la logique ; ils devaient signer leurs ordonnances sur le livre des apothicaires, et ne pouvaient aller donner leurs soins à un malade hors ville qu'avec l'autorisation des jurats.

En 1601, un arrêt du Parlement donna aux Capucins l'emplacement de l'ancien hôpital de la Peste, qui s'étendait depuis la rue Nérigean jusqu'aux terrains qui bordaient les murs de la ville. L'hôpital d'Arnaud Guyraud, situé derrière le Fort-Louis, appartenait, au seizième siècle, à un bourgeois de Bordeaux, qui lui donna son nom.

« En 1551, Arnaud Guyraud, bourgeois de la ville, fit bâtir sa » maison près le mur d'icelle. Il y eut opposition, parce qu'elle » était trop proche et pouvait servir de forteresse aux ennemis ; » néanmoins ledit bâtiment fut achevé et est aujourd'hui l'hôpital » de la contagion. » (*Chronique* de Jean Darnal, avocat au Parlement, publiée en 1666.)

En 1586, l'hôpital destiné au traitement des maladies épidémiques, auxquelles les auteurs du temps donnent le nom de peste, étant reconnu insuffisant, on songea à en édifier un nouveau. Dans ce but, les jurats firent achat d'un bourdieu appelé d'Arnaud Guyraud, « hors de la ville et près des murailles, fort » commode pour les maisonnettes et bâtiments qui ont été faits » aux dépens du public. »

Des agrandissements eurent lieu en 1586, 1601, 1602, 1607. A cette dernière date, la demoiselle de Bordes donna une somme assez importante pour l'époque, afin de construire une chapelle. « En l'année 1610, il fut permis au père Henry Castera, religieux » du couvent de la Grande Observance, de mettre une inscription » en marbre sur le devant de la chapelle (elle y est encore), afin de » perpétuer la mémoire de M^{lle} de Bordes, qui avait fait tenir une » somme de 900 livres, sans vouloir être nommée, destinée à la » construction de ladite chapelle et des bâtiments. » (*Chronique* de Jean Darnal.)

Depuis lors, la destination de cette maison changea plus d'une

fois avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, une maison d'aliénés. Cependant, fait remarquer M. de Lamothe, secrétaire de la commission des monuments historiques de la Gironde (*Recherches historiques sur les asiles d'aliénés de Bordeaux et de Cadillac*, 1845), c'est toujours à des œuvres de bienfaisance qu'on la trouve consacrée. Ainsi, en 1614, on y renferme les pauvres mendiants; en 1622, on y soigne des soldats infirmes; en 1644, on y *donne le couvert* à des captifs rachetés et conduits par des religieux de l'ordre de la Merci; en 1675, « il fut pris une délibération dans l'hôtel de ville, de bâtir dans l'hôpital d'Arnaud » Guyraud le nombre de vingt échoppes, avec un grand lavoir » pour le désinfectement des pestiférés. »

En 1709, on y renferme de nouveau les mendiants.

Pendant ces intervalles, le bâtiment fut plus d'une fois inoccupé et mis en ferme par les jurats, dont la juridiction sur cet hôpital avait été établie par un arrêt du Parlement du 6 septembre 1629.

En 1728, les jurats cédèrent à deux professeurs en médecine, MM. Grégoire et Pérès, un terrain en dépendant, et sur lequel fut établi le premier jardin des plantes qu'ait possédé la ville de Bordeaux. (Délibération des 14 janvier 1726 et 27 juillet 1728.)

« Cette ville, dit l'abbé Baurein dans ses *Recherches sur Bordeaux*, n'étant plus sujette, comme autrefois, aux maladies » contagieuses, cet hôpital n'est plus d'aucun usage; aussi s'est » on déterminé à le faire servir de maison de force où l'on ren » ferme, depuis quelques années, les personnes qui se trouvent » dans le cas de le mériter. » (Manuscrit déposé aux archives de la Mairie.)

Grâces à l'incessante et active générosité de notables bordelais, de véritables hospices ne tardèrent pas à s'élever sur plusieurs points de la ville.

En 1619, M^{me} Tauzia, veuve de Brezets, légua une somme assez forte pour construire un hôpital ou hôtel-Dieu, lequel devait être placé près du couvent des Minimes. Des difficultés surgirent, et le cardinal de Sourdis, exécuteur des dernières volontés de M^{me} de Brezets, obtint des maire et jurats, le 16 juin 1634, la concession d'un terrain occupé déjà par une maison de pauvres et de mendiants, à l'entrée du quartier de Paludate. Là, s'élevèrent bientôt les constructions qu'on y voit encore, et où furent recueillis les adultes pauvres, valides ou invalides, dans le but de

les faire travailler selon leurs aptitudes et selon la mesure de leurs forces. Cette maison prit le titre d'hôpital des Métiers, ou de la Manufacture. Elle conserva la même destination pendant plus d'un siècle. Durant ce temps, les enfants-trouvés étaient admis ailleurs. Ils l'avaient été jadis dans un hospice de pèlerins appelé hospice Saint-James, dont nous avons déjà parlé. Plus tard, en 1716, un asile spécial leur fut affecté, sous le nom d'hôpital Saint-Louis. Cet établissement occupait un terrain situé entre les rues du Cayre et Mingin, près l'ancienne rue Bouhaut. Les statuts qui le constituaient furent homologués, par arrêt du Parlement, le 23 mars 1720. Ces maisons restèrent séparées et indépendantes l'une de l'autre jusqu'à l'année 1773, époque où l'hospice Saint-Louis fut supprimé et où les enfants-trouvés vinrent se joindre aux pensionnaires de l'hôpital de la Manufacture. En 1652, M^{me} Lestonnat, veuve de Gourgues, augmenta cet hôpital par un legs de 30,000 fr. En 1743, Bigot fonda l'hôpital des Incurables (hommes), et M^{me} Duval, veuve Gombaud, celui des Incurables (femmes). En 1788, un riche négociant de Bordeaux, M. Lamothe, dota ces derniers établissements et y fit plusieurs constructions.

CHAPITRE III.

Établissements hospitaliers dont on ne trouve aucune trace jusqu'au dix-huitième siècle. — Hospice de Maternité. — Asile d'aliénés. — Hospice des Vénériens. — État des hôpitaux avant la Révolution. — État de la médecine et de la chirurgie.

Malgré nos recherches, il est des établissements hospitaliers dont nous n'avons trouvé aucune trace à Bordeaux jusqu'au dix-huitième siècle; ce sont ceux destinés aux femmes en couches, aux aliénés, aux syphilitiques. Avant la Révolution, il n'existait dans cette ville aucun lieu de refuge pour les femmes mariées sur le point de mettre au jour le fruit de leur fécondité, pour les filles-mères qui ont droit au respect et à la bienveillance dès le moment où elles vont mettre au monde un nouvel être.

Voici ce qui se passait à Paris pour les femmes enceintes; c'est un extrait du tableau de leurs misères que nous a laissé Tenon : « Les femmes accouchaient autrefois à l'Hôtel-Dieu; il y avait » pour elles soixante-sept grands lits, c'est-à-dire de quatre pieds

» quatre pouces de large, et trente-neuf petits, c'est-à-dire de
 » trois pieds. Les premiers renfermaient souvent trois personnes,
 » quelquefois quatre. Nous n'avons pas besoin de dire combien
 » s'accroissait ici le danger de cette association. Les femmes
 » réunies à l'Hôtel-Dieu n'étaient pas d'ailleurs toutes également
 » saines. Quelques-unes étaient attaquées de maladies ordinaires,
 » d'autres de maladies plus dangereuses pour l'enfant qu'elles
 » portaient ou pour les personnes qui habitaient les mêmes salles,
 » la gale ou le mal vénérien. Cinq places dans trois lits étaient
 » destinées aux galeuses ; deux places dans un lit de trois pieds,
 » à celles que le mal vénérien infectait. Il n'y avait pas de lits
 » particuliers pour les autres maladies : les femmes grosses qui
 » les avaient, et celles qui étaient saines, se trouvaient confon-
 » dues. »

Les quatre petites maisons contiguës qui composent encore l'hôpital de la Maternité de Bordeaux, furent achetées plus tard. « Ce n'est point un hôpital ; on ne voit rien nulle part qui puisse lui être comparé. Cette espèce d'ignoble mesure, dans laquelle fort heureusement ne pénètre jamais l'œil du visiteur étranger, doit être détruite et reconstruite en entier. Il est d'autant plus urgent qu'elle le soit, que l'école départementale d'accouchements y a été installée depuis peu, et que nous sommes obligés de louer une partie de la maison voisine pour pouvoir loger les élèves sages-femmes. » (Rapport lu à l'Administration des Hospices, 1855.)

En 1720, les jurats de Bordeaux songèrent à procurer aux malheureux aliénés des locaux particuliers. Par une convention passée au mois de juin de cette année, avec le bureau de l'hôpital de la Manufacture, on construisit six loges dans cet hôpital pour l'un et l'autre sexe ; l'entretien des malades, admis sur un billet signé de trois jurats, devait avoir lieu moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 fr. servie par la ville.

D'après les recherches les plus intéressantes faites par M. L. de Lamothe (ouvrage cité), les femmes seules furent admises dans ces loges ; les hommes insensés furent sans doute placés dans l'enclos d'Arnaud Guyraud, confondus avec le reste de la population. La construction des premières loges destinées dans cette maison aux aliénés, eut lieu en 1776, en vertu d'une délibération des jurats, du 16 décembre, qui permit « de construire, » à gauche de la porte d'entrée de la maison de force, sur l'en- » clos d'Arnaud Guyraud, deux loges de six pieds et demi de long

» sur six pieds de large, pour y transférer deux sœurs depuis long-
 » tomps tombées en démente et renfermées, en raison de ce,
 » dans le couvent de la Magdelaine. »

Une autre délibération du 24 mars 1777 permet la construc-
 tion « d'une loge de sept pieds en carré pour une pauvre femme
 » tombée en démente. » Le nombre des loges s'accrut successi-
 vement; en 1792 il était de vingt-quatre, indépendamment de
 quatorze établies dans l'hôpital de la Manufacture.

Ce fut dans les dernières années du règne de Charles VIII, vers
 1495, que l'on connut en France la maladie syphilitique. Un
 arrêt du Parlement du 6 mars 1495 s'exprime ainsi : « Pour ce
 » qu'en cette ville il y avait plusieurs malades de certaine ma-
 » ladie contagieuse nommée vérole, qui, depuis deux ans, a eu
 » grand cours dans ce royaume, tant de cette ville de Paris que
 » d'autres lieux, à l'occasion de quoi étant à craindre que sur
 » le printemps elle multipliât, a été avisé qu'il était urgent d'y
 » pourvoir. » L'arrêt ordonne en conséquence, d'après un examen
 préalable de deux commissaires du Parlement réunis à l'évêque,
 aux échevins et aux magistrats du Châtelet, que ceux qui vien-
 dront à Paris en étant infectés, seront envoyés à l'instant même
 dans leur pays. La crainte était si forte, que l'arrêt condamne
 à mort l'étranger qui resterait à Paris, ou le pauvre qui sortirait
 de l'asile où on le recevait avant que sa guérison fût certaine.

C'est dans un travail dû à la plume facile du Dr Venot, chirurgien
 en chef de l'hospice des Vénériens, que nous puiserons les
 documents sur l'origine des secours donnés aux vénériens, à
 Bordeaux : « Les documents sur un passé de peu de valeur sont
 » introuvables, et ce n'est pas à ces temps où le plus saint de nos
 » rois poursuivait les prostituées, confisquait leurs biens, les
 » bannissait du royaume, qu'il faut demander les premiers élé-
 » ments de la charité toute chrétienne à qui sont dues les in-
 » firmeries antisiphilitiques. »

« Il faut encore passer sur l'époque des Parlements, orgueil-
 » leuses assemblées qui décimaient les peuples et maîtrisaient
 » l'autorité royale, et qui surpassèrent en cruautés pénales tous
 » les règlements antérieurement pris contre les filles débauchées
 » et leurs adhérents.... »

Ce n'est guère qu'à partir du milieu du dix-septième siècle
 qu'on peut assigner quelque trace aux maladreries élevées par les
 Frères de Saint-Lazare sur quelques points du territoire français.

Ces lieux de secours, informes et grossiers, n'étaient pas moins un germe qui devait fructifier et porter d'heureux résultats. Catel, dans ses *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, parle avec détail de bâtiments affectés au soulagement des maux de paillarderie, et des revenus qui leur étaient destinés dans les villes de Toulouse et de Bordeaux. Jaillot, dans ses *Recherches sur Paris*, fait connaître les lettres-patentes du roi Louis le Grand, autorisant la fondation de maisons de détention et de guérison pour les prostituées de Paris et des principales villes.

C'est sans contredit à l'exemple de ces dispositions que Bordeaux est redevable de son enclos des Vénériennes, établi en 1675, ainsi qu'il résulte d'un décret des jurats sous la date du 28 mai 1718. (*Chronique bordelaise*, chap. 12.)

« Cet enclos, dont l'emplacement est depuis longtemps traversé » par la rue de ce nom, était situé à l'extrémité ouest du cours » d'Aquitaine, à droite du cours d'Albret. Nous n'avons aucun » indice sur ce qui formait règlement pour ce lieu de séquestre, » pas plus que sur les statuts postérieurement adoptés. » (*Aperçu de statistique médicale et administrative sur l'hospice des vénériens de Bordeaux*, 1837, par le D^r Venot.)

Il est probable que les malades atteints de syphilis n'étaient pas mieux traités à Bordeaux, à cette époque, qu'ils l'étaient à Paris. Or, voici comment ils étaient considérés dans cette dernière ville : relégués, comme des parias, dans un lieu nommé les Petites-Maisons, la moitié des malades se couchaient, quatre par lit, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit, et les autres depuis une heure jusqu'à sept heures du matin ; les soupentes où on les entassait, n'avaient quelquefois que sept pieds de haut ; les fenêtres, clouées et même murées, ne s'ouvraient jamais pour renouveler l'air ; enfin, les malades attendaient pendant six mois, neuf mois, quelquefois un an, avant que d'être traités, et, à une époque où le roi et toute sa cour se livraient à la débauche la plus effrénée, les indigents qui souffraient des suites de vices analogues, ne pouvaient, d'après les ordres exprès de l'administration, être reçus dans ces asiles de souffrances sans être fustigés avant et après leur traitement. (Bouchardat, *Notice sur les hôpitaux de Paris*.)

Tel était l'état pitoyable dans lequel se trouvaient les établissements hospitaliers à Bordeaux avant la Révolution. Confiée aux laïques, leur gestion n'était pas mieux tenue que par les clercs ;

les mains infidèles des fermiers qui en gouvernaient les revenus sans contrôle se les appropriaient presque toujours avec une impunité révoltante.

Jetons maintenant un rapide coup-d'œil sur l'état de la médecine et de la chirurgie. Avant la Révolution, les médecins proprement dits étaient peu nombreux à Bordeaux, et ils étaient constitués en corporation, sous le nom de Collège de médecine. On n'était admis dans ce collège qu'après avoir fait ce qu'on appelait sa *rigoureuse*, qui consistait à aller pratiquer pendant deux ans dans un bourg ou une petite ville de province, et ensuite on soutenait des examens et une thèse pour l'agrégation. Il y avait, par conséquent, des épreuves à subir qui pouvaient faire juger du mérite des candidats et faire refuser l'agrégation aux médecins qui n'avaient pas satisfait leurs juges.

L'administration supérieure de l'hôpital Saint-André ou Vital-Carles, qui se composait des hautes notabilités de la ville, ne choisissait pour médecin de cet hôpital que ceux qui étaient agrégés au Collège de médecine.

Les médecins qui obtenaient cette faveur étaient peu rétribués, et, étant encore jeunes, ne restaient tout au plus que six ans en exercice. De cette manière, on comptait toujours à Bordeaux un certain nombre de praticiens qui avaient pu perfectionner leurs connaissances et les appliquer au traitement des malades de l'hôpital Saint-André.

Il existait aussi un collège de chirurgie ; mais, jusqu'en 1743, les chirurgiens supportèrent avec honte et indignation leur association humiliante avec la corporation des garçons barbiers, association qu'elle devait à la Faculté de Médecine, qui, grâce à l'impudence de ses valets, les barbiers, et à la bassesse de quelques chirurgiens indignes, était parvenue, par surprise et par intrigue, à faire prononcer par l'autorité supérieure la réunion des barbiers et des chirurgiens en une seule corporation. La chirurgie, ainsi dégradée par cette association, fut exposée à tout le mépris qui devait suivre une aussi indigne alliance. Elle fut dépouillée par un arrêt solennel (1660) de tous les honneurs littéraires ; et si les lettres ne s'exilèrent point de la chirurgie, du moins ne parurent-elles y rester que dans la honte et l'humiliation.

Par une espèce de prodige, la théorie s'y conserva ; on en fut redevable au précieux reste de l'ancien corps de chirurgie. Ces

grands hommes, malgré la douleur de se voir confondus avec de vils artisans, espérèrent le rétablissement de leur art. Ils conservèrent le précieux dépôt de la doctrine, et firent tous leurs efforts pour le transmettre fidèlement à des successeurs qui pourraient un jour voir renaître la chirurgie ; leur zèle n'oublia rien.

Ce fut ainsi qu'elle se maintint dans la possession de la théorie : mais cette possession n'était pas une possession de l'État, publique, autorisée par la loi ; c'était une possession de fait, fictive, qui, dès lors, ne pouvait pas longtemps se soutenir. La perte de la chirurgie était donc assurée ; il ne fallait rien moins, pour prévenir ce malheur, qu'une loi souveraine qui rappelât cet art dans son état primitif.

L'établissement de cinq démonstrateurs royaux, en 1724, pour enseigner la théorie et la pratique, la fit espérer. Bientôt après, en 1731, elle fut annoncée par la formation de l'Académie royale de chirurgie. Cet établissement fut confirmé par lettres-patentes le 2 juillet 1748 ; enfin, il reçut sa dernière forme par un règlement donné par le roi, le 18 mars 1751. Déjà une déclaration royale du 23 avril 1743 avait chassé les barbiers de la Société des chirurgiens.

La sagesse du règlement de 1751 assura à jamais, en France, la conservation de la chirurgie, en fermant pour toujours les voies par lesquelles elle était dégénérée et presque anéantie.

A cette époque, l'hôpital Vital-Carles avait un chirurgien en chef et un chef interne : ce dernier portait le nom de premier garçon. Avant la Révolution, l'usage était établi que le chirurgien-adjoint, qui remplace de droit le chirurgien en chef au bout de trois ou de six ans s'il est renommé, était alternativement pris une fois parmi les membres du Collège de chirurgie, et l'autre fois parmi les chefs internes qui avaient honorablement rempli leurs fonctions. Le chef interne avait fait d'abord ses preuves dans un concours, et il avait ensuite exercé dans l'hôpital pendant six ans. Le membre du Collège de chirurgie avait également fait ses preuves particulières dans son agrégation, et, en général, on ne donnait le titre de chirurgien-adjoint de l'hôpital qu'à ceux qui s'étaient déjà distingués par leurs travaux dans cette corporation.

Mais l'époque antérieure à la Révolution ne peut, en organisation des services hospitaliers, être comparée au dix-neuvième siècle.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Depuis la révolution de 1789 jusqu'à nos jours.

CHAPITRE PREMIER.

Vœu de la Convention nationale pour l'abolition des hospices. — Nécessité des établissements hospitaliers. — Traitement des malades à domicile. — Rapport de Tenon à l'Académie des Sciences. — Amélioration dans la position des aliénés. — Création d'un asile spécial dans l'enclos d'Arnaud Guyraud. — Maison de santé de Castel-d'Andorte. — Fondation d'un dépôt de vénériens. — Hospice du Guet-à-cheval. — Administration des hospices après la Révolution. — État de l'hôpital Vital Carles au point de vue administratif et du service médical.

La philosophie du dix-huitième siècle, après avoir examiné et critiqué l'économie des établissements hospitaliers, avait fini par penser qu'il fallait détruire ces asiles. On demanda sérieusement si les hôpitaux étaient compatibles avec la dignité d'un gouvernement sage, ferme et prévoyant. Depuis longtemps, dans les écrits et dans les sociétés, circulaient ces principes et des insinuations qui semblaient fournir de grandes données pour la solution du problème.

Mais jusque-là toute la question s'était bornée à de vagues hypothèses et à quelques discussions abstraites, lorsqu'arriva la Révolution de 1789. L'Assemblée nationale forma un comité chargé de l'instruire de l'état des pauvres, et de donner son avis sur les meilleurs moyens d'éteindre la mendicité en France. La Convention nationale émit le vœu d'établir, en faveur des pauvres, des secours à domicile jusque dans les plus petits villages.

Dans ce travail purement historique, nous n'avons pas l'intention de discuter si les hôpitaux sont oui ou non nécessaires. Laissons les philosophes et les utopistes parler de donner des secours à domicile à des gens qui n'en ont pas, ou qui en possèdent de si insalubres qu'il suffit souvent de les soustraire aux influences funestes de leurs habitations pour les guérir. Croyons à l'utilité

des établissements hospitaliers jusqu'à ce qu'il nous ait été démontré que l'on peut prévenir la misère et les maladies, et qu'il est plus facile de diminuer le nombre des pauvres et des invalides que de leur préparer des lieux de refuge.

Croyons à leur utilité tant qu'il y aura des hommes qui pourront naître avec peu d'intelligence et d'activité; tant que des êtres humains, disgraciés de la fortune et de la nature, ne pourront suffire à leurs besoins matériels qu'au jour le jour; tant qu'il y en aura qui auront le malheur d'être nés sans courage et sans prévoyance; à moins de faire comme les anciens Romains traitaient leurs esclaves vieux et malades, les reléguer dans une île du Tibre pour les y laisser mourir de faim.

Et que deviendraient, sans nos hôpitaux, cette multitude d'ouvriers honnêtes et laborieux qui affluent dans les grandes villes, où ils sont sans aucun appui? Où iraient se faire soigner cette multitude d'individus des deux sexes dont l'existence inexplicquée se partage entre l'ivresse et le jeûne, entre les loisirs du vagabondage et les détresses de la misère?

On n'a pu méconnaître, écrivaient les auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales* (1817), l'énorme contradiction dans laquelle sont tombés les détracteurs des hôpitaux, lorsqu'après avoir multiplié les sophismes pour chercher à persuader qu'il n'en faut pas, ils ont fini par dire non pas qu'il en faudrait, mais qu'il en faut partout.

Naguère encore nous vîmes apparaître des partisans sincères du traitement à domicile. Dans un livre remarquable et appelé *la Femme*, M. Michelet a écrit ces paroles: « Nous marchons vers des temps meilleurs, plus intelligents, plus humains; cette année même l'Académie de Médecine a discuté une grande chose, la décentralisation des hôpitaux; on détruirait ces lugubres maisons, foyers morbides imprégnés des miasmes de tant de générations, où la maladie et la mort vont s'aggravant, se décuplant par un sensible encombrement. Je ne suis jamais entré qu'avec terreur dans ces vieux et sombres couvents qui servent d'hôpitaux aujourd'hui. La propreté des lits, des parquets a beau être admirable, c'est des murs que j'ai peur. J'y sens l'âme des morts, le passage de tant de générations évanouies. Croyez-vous que ce soit en vain que tant d'agonisants aient fixé sur les mêmes places leur œil sombre, leur dernière pensée!..... On soignerait les pauvres à domicile, ajoute encore M. Michelet, bonheur im-

mense pour lui, car on le connaîtrait, on le verrait dans ses besoins, dans les milieux qui font la maladie, ou qui la recommencent dès qu'il revient de l'hôpital. Enfin, pour des cas peu nombreux où il doit sortir de chez lui, on créerait autour de la ville des petits hôpitaux, où le malade, n'étant plus perdu et noyé dans les foules, serait bien autrement compté, redeviendrait un homme, ne serait plus un numéro. »

A ce style magnifique et terrible, il fut répondu ceci, dans un feuilleton de l'*Union médicale* (septembre 1860), signé Pierre Bernard : « Mais au dix-neuvième siècle il faut être plus ou moins que *spirite*, il faut devenir raisonneur... Au point de vue général, l'hôpital, comme lieu où règnent l'obéissance et le régime au sein d'une propreté irréprochable, l'hôpital est une institution qui honore l'intelligence et l'humanité. Au point de vue particulier, il humilie l'amour-propre, parce qu'il est synonyme de misère; il humilie non-seulement l'individu, mais la famille.

» Que faire à cela ? Il faut demander aux mœurs de se réformer. Quand un convoi passe, tout le monde se découvre; personne ne va supposer que celui qui passe est mort de mauvaise maladie ou d'inconduite. Que les mœurs soient aussi sages et aussi prudentes à l'endroit de la pauvreté. Tant que la pauvreté restera une tache par elle-même, vous aurez beau supprimer l'hôpital, la portière saura bien, en parlant d'un malade soigné à domicile, dire : C'est un malade *gratis*; voilà la fille en chapeau du malade *gratis*, et semer l'humiliation dans le quartier à chaque instant. Que sera-ce, mon Dieu ! s'il faut tirer le cordon, la nuit, pour le malade *gratis*? On le voit, nous nous plaçons dans le vif de l'existence actuelle, et nous ne nous payons pas de raisons philosophiques... L'hôpital attriste, et il ne s'agit pas de le faire aimer; mais l'hôpital est aujourd'hui indispensable, et quand tout s'embellit jusqu'à la magnificence, le progrès ira sans doute un peu visiter nos hospices; il y a envoyé assez de pauvres, assurément. »

Ce furent ces considérations qui non-seulement firent conserver les hôpitaux, mais amenèrent les gouvernements et les administrations à améliorer leurs dispositions et leurs régimes.

On peut avoir une idée de la manière dont les hôpitaux étaient administrés avant la Révolution, en lisant le rapport qui fut fait, en 1786, par Tenon, à l'Académie des Sciences, au nom d'une commission composée des savants de cette époque. Ils virent, à

l'Hôtel-Dieu de Paris, les morts mêlés aux vivants, des salles dont les passages sont étroits, où l'air croupit sans lumière; les convalescents avec les mourants et les morts; la salle des fous, criant et vociférant, auprès de celle des opérés; des linges qui, sortant d'un malade, sont remis sur un autre; un malade arrivant, placé sur le lit d'un galeux qui vient de mourir : la gale, presque générale à l'Hôtel-Dieu, est une source inépuisable d'où elle se répand dans tout Paris; les femmes en couches, jusqu'à quatre dans le même lit; les opérés et ceux qui vont l'être, ensemble dans la même salle, les derniers ayant assisté au supplice de leurs compagnons; la vidange des paillasses se fait dans les salles dont chacune contient plusieurs lits en paille pour y mettre des agonisants...

Les savants et concluants rapports de l'Académie royale des Sciences, réunie aux commissaires de la Faculté de Médecine et de l'Académie royale de Chirurgie, eurent, préalablement à la discussion de tous les projets de réforme et de translation, l'effet immédiat de donner à chaque malade son lit particulier. Cet ordre, il est juste de le reconnaître, émané du propre mouvement de la générosité de l'infortuné Louis XVI, fut le premier et le plus grand des bienfaits pour les malades de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut depuis la Révolution qu'à Paris comme dans toute la France s'effectuèrent progressivement les changements les plus importants dans tous les hôpitaux. A Bordeaux comme ailleurs, les établissements hospitaliers attachés aux monastères et aux couvents disparurent avec eux.

D'après une délibération de la Commission des Hospices du 4 pluviôse an X, les aliénés de l'hôpital de la Manufacture durent être évacués sur l'enclos d'Arnaud Guyraud, où l'on répara, pour les recevoir, les vieilles loges du jardin.

En frimaire an XII, des travaux importants de réparation furent exécutés dans le bâtiment qui renfermait, en un seul enclos, maison de force occupée par des détenus, hospice de convalescence, aliénés.

« En 1802, les aliénés étaient au nombre de trente-sept. Pas plus loin de nous, ils n'étaient soumis, pour ainsi dire, à aucun régime médical. L'année suivante, sept sœurs de l'ordre de Nevers furent appelées au service de cette maison; elles trouvèrent les choses dans un état affreux. On se bornait à renfermer les

aliénés et à les enchaîner comme des bêtes fauves. Une sœur, qui se trouve encore dans l'Asile, nous a raconté avoir vu, les jours de fête, la population venir en foule visiter les aliénés. Chaque curieux payait une somme de deux sous ; et si, pendant la visite, les fous étaient tranquilles, s'ils ne donnaient lieu à aucune scène divertissante, alors on recourait à un moyen que l'on n'ose pas pratiquer à l'égard des bêtes sauvages, plus dangereuses, il est vrai, qu'un malheureux privé de sa raison : à l'aide d'un bâton, le gardien agitait l'aliéné jusqu'à ce qu'il se mît en colère et qu'il servît de spectacle à ce public impitoyable. » (L. Lamothe, ouvrage cité.)

C'est encore dans le travail du même auteur que nous trouvons les améliorations partielles qui se réalisèrent de temps en temps jusqu'à l'année 1845. Un arrêté du Préfet, du 20 juillet 1804, ordonna la construction de douze nouvelles loges. Le décret du 25 avril 1808 décida qu'il serait construit, à l'hospice des aliénés, un bâtiment séparé, propre à recevoir dix ou douze malades payants. En 1809, tous les bâtiments élevés sur l'enclos d'Arnaud Guyraud, et dont une partie avaient servi de prison pour les femmes, furent consacrés aux aliénés.

L'encombrement de l'hôpital Saint-André avait déterminé, en l'an VIII, à transformer quelques salles de l'Asile des aliénés en hospice de convalescence ; cet hospice disparut en 1813, et les bâtiments qu'il occupait servirent à l'agrandissement de l'Asile.

Diverses améliorations furent le fruit d'un arrêté préfectoral du 20 décembre 1814, lequel détermina, pour la constatation de la démence, l'admission dans un asile, la sortie, le paiement des frais de séjour, des dispositions qui offrent une grande analogie avec celles de la législation qui nous régit. Un second arrêté du 18 février 1818, eut pour objet de protéger la liberté individuelle, en empêchant toute séquestration illicite dans les prisons sous prétexte d'aliénation mentale. En 1820, le docteur Esquirol visita toutes les maisons d'aliénés de France ; il vint à Bordeaux, et le compte-rendu qu'il a fait de cette maison prouve qu'à cette époque c'était un des asiles qui laissaient le moins à désirer.

Malgré diverses améliorations signalées dans l'ouvrage de M. de Lamothe, on renferma, jusqu'en 1836, dans les prisons, les individus arrêtés comme dangereux en vertu des ordres du procureur du roi. Le Conseil général, dans sa session de 1836, mit un terme à un état de choses si affligeant pour l'humanité, en

votant des fonds nécessaires pour la construction de huit loges destinées à ces séquestrations provisoires.

Une commission de surveillance fut instituée d'après la loi du 30 juin 1838. Depuis ce moment, des travaux partiels ont été exécutés à diverses reprises; ils ont eu principalement pour but l'établissement de dortoirs en commun, de promenoirs, l'assainissement des localités.

Une décision du ministre de l'intérieur, sous la date du 26 août 1844, statua que la maison d'aliénés de Bordeaux serait exclusivement réservée aux femmes; mais la séparation des sexes entre Cadillac et Bordeaux n'eut lieu que le 8 juillet 1845. Depuis cette époque, l'Asile s'est augmenté de toute la corderie Barada, ce qui a permis de construire un grand bâtiment qui contient la première et la deuxième classe, l'infirmerie et la division des convalescents. Dans des rapports remarquables du chef de service de cet asile, le D^r Bazin, on trouve des détails fort intéressants sur le service médical, sur les conditions hygiéniques locales de cet établissement, des statistiques médicales du plus haut intérêt.

Il manquait, à Bordeaux, un établissement destiné à soigner les infirmités mentales des personnes appartenant aux classes riches de la société. Le D^r Desmaisons, élève du savant et illustre Esquirol, fonda cette maison de santé en 1845. Situé à quatre kilomètres de Bordeaux, sur le plateau le plus élevé de la commune du Bouscat, renommée de tout temps par sa salubrité, l'établissement de Castel-d'Andorte, d'un périmètre d'environ cinq hectares, offre toutes les conditions que réclament l'hygiène et le traitement des malades qu'il est destiné à recevoir. Un air pur, des eaux de bonne qualité et abondantes, l'éloignement de tout voisinage incommode, des bâtiments vastes qui permettent d'isoler les diverses formes de l'aliénation mentale, le placent au nombre des établissements spéciaux les mieux disposés.

Les constructions, dues à un célèbre architecte (Louis), offrent, dans leur ensemble, une grandeur et une élégance qui ne sont pas sans importance, lorsque ces établissements sont destinés aux classes riches de la société. Les dispositions matérielles méritèrent, dès l'origine, les suffrages d'une commission nommée par la Société royale de Médecine. Cet établissement a reçu, dans ces dernières années surtout, des agrandissements notables.

Une ordonnance royale du 4 septembre 1846 est le premier acte authentique de fondation d'un Dépôt de vénériens à Bordeaux (D^r Venot, ouvrage cité). Créée depuis longtemps par les soins municipaux, cette maison n'avait reçu d'autre sanction que celle que lui donnaient des lettres-patentes tombées en désuétude et complètement annulées dans leur forme et teneur. Lieu de détention pour les filles prises en défaut, infirmerie pour celles qui se trouvaient infectées de syphilis, elle était régie par des arrêtés qui souvent, et à peu d'années d'intervalle, se contredisaient dans leurs dispositifs comme dans l'esprit qui les avait dictés. Il était urgent de régulariser un tel état de choses; c'est à quoi pourvut l'ordonnance dont il s'agit; chaque article emporte avec lui règlement, et c'est aux considérations qu'elle détermine qu'on s'est toujours rattaché depuis.

Cependant cette ordonnance ne pouvait comporter tous les détails de la localité, et s'appliquer aux nombreuses exigences de la police sanitaire. Aussi, le 31 mars 1817, M. de Gourgues, maire de Bordeaux, prit-il un arrêté ampliatif de l'ordonnance du 4 septembre précédent, et publia-t-il, sous le titre de *Règlement provisoire*, un code complet en quatre-vingts articles, où tous les cas semblaient prévus, où toutes les éventualités du service paraissaient définies.

Ce règlement provisoire eut le sort de toutes les lois trop minutieuses dans leurs termes, trop explicites dans les cas indiqués. Il fut éludé presque entièrement.

C'est à cause de la déchéance presque totale de ces instructions de 1817, de l'impropriété de plusieurs d'entre elles, et des abus monstrueux qui avaient usurpé, par droit d'usage, les plus radicales de ces dispositions, que, le 27 septembre 1830, M. le maire de Bryas rendit un arrêté organique, ayant pour but « de ramener l'administration du Dépôt aux règles établies dans les hospices de Bordeaux, et de faire participer cet utile établissement à tous les avantages d'un service régulièrement constitué. »

C'est sur de nouvelles bases toutes paternelles, toutes conformes aux besoins de l'époque, que se trouva désormais fondé l'hospice des Vénériens, dès lors assimilé aux autres hôpitaux de la ville dans ses conditions d'existence et de durée.

Cet hospice occupe un local qui fut longtemps une caserne de gendarmerie, et s'appela l'hospice du Guet-à-cheval, aujourd'hui

hospice Saint-Jean ; il se trouve situé dans la grande rue Saint-Jean, à quelques pas de la place d'Aquitaine. Cette maison municipale, entretenue sur le budget de la ville, grâce aux améliorations dont elle est l'objet depuis trente ans, renferme :

1° Un service complètement isolé pour les hommes, ayant vingt-cinq lits ;

2° Un service pour les femmes *inscrites* à la police, de quarante-cinq lits, distribués dans trois salles grandes et bien aérées ;

3° Un service pour les filles non *inscrites*, de trente-six lits.

Ces deux derniers services sont complètement séparés.

En 1801, l'administration des hospices de Paris passa sous la direction du Conseil général. Elle se composa dès lors : 1° d'un directeur général, nommé par le ministre de l'intérieur ; 2° d'un conseil de surveillance, formé de vingt membres, dont le préfet de la Seine est toujours président, et le préfet de police membre-né ; les autres membres sont nommés par différentes corporations pour $\frac{1}{3}$ trois ans ; 3° de deux inspecteurs généraux, d'un secrétaire général, de chefs de division et d'un caissier.

En province, l'administration des hôpitaux fut représentée par des Commissions administratives, choisies parmi les notables habitants de l'endroit. A cette époque, Bordeaux possédait :

1° L'hospice des Enfants-Trouvés, où les enfants exposés à toutes les misères étaient recueillis et élevés, et où la charité, en leur donnant un asile, leur donnait encore une éducation professionnelle ;

2° L'hospice des Vieillards. Le monastère de Sainte-Croix, que nous avons déjà mentionné ailleurs, fut, après la Révolution, converti en asile hospitalier pour des vieillards des deux sexes, et reçut des augmentations successives pour loger ses nouveaux hôtes. Il contient près de trois cents lits ;

3° L'hospice des Incurables, hommes et femmes, auquel fut annexé l'hôpital de la Maternité ;

4° Enfin l'hôpital Saint-André, fondé par Vital Carles.

Tous ces hospices réclamaient de plus ou moins grandes améliorations sous tous les rapports. L'hôpital Saint-André était inhabitable ; on pouvait craindre à chaque instant qu'il ne s'écroulât ; il était impossible d'y introduire ce que les progrès de l'hygiène publique et celle des hôpitaux en particulier prescrivaient déjà

pour le bien-être des malades. Il contenait trois cents lits, recevant le plus souvent deux malades chacun ; et lorsqu'il y avait une grande affluence, on plaçait partout des couchettes et des matelas, sur lesquels les malades étaient également couchés deux à deux. D'après d'anciens statuts qui remontaient au règlement des jurats pour l'hôpital Saint-André, on ne recevait jamais de vénériens dans cet hôpital. On lit dans la *Chronique Bourdeloise*, année 1572 : « Et touchant les verollez et autres pauvres atteints de maladies contagieuses, ne seront receuz ne mis audict hospital. » Il n'y avait que trois lits pour le traitement des galeux, et huit pour les teigneux ; cinq mauvais grabats pour les galeuses et quatre lits pour les teigneuses. Ce nombre, très-insuffisant, obligeait fréquemment de mettre ces malades trois à trois dans chaque lit, et il en était toujours un bon nombre qui, en attendant la vacance des places, continuaient de propager le virus contagieux dont ils étaient infectés. Les dartreux étaient dans le même cas que les scrofuleux.

Les pauvres avaient une telle répugnance pour ce séjour, qu'un grand nombre d'entre eux n'ayant ni famille, ni amis, ni protecteurs, périssaient dans leur domicile infect et insalubre, faute de secours suffisants, plutôt que d'aller à l'hôpital, où ils auraient trouvé les soins et une nourriture appropriée à leur état. (Opinion de la Société de Médecine de Bordeaux sur l'étendue et le placement des divers hospices de cette ville, 1810.)

Le service médical se ressentait un peu des lieux où on le faisait. La volonté d'une supérieure était la suprême loi. L'ouverture d'un cadavre ne pouvait se faire sans qu'elle y eût donné son consentement.

Depuis des siècles, les sœurs tenaient dans l'hôpital de Bordeaux le sceptre médical, et pas un docteur n'était assez fort de sa science pour ne pas céder à la leur. Nous racontons l'histoire, et ne jetons aucun blâme sur ces saintes femmes qui ne connaissent qu'une devise, le bien de l'humanité. En matière de bienfaisance, leur cœur est à toute épreuve. Voltaire, ce critique amer de toutes choses, l'a reconnu lui-même : « Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre, dit-il, que le sacrifice que fait un sexe délicat, de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager, dans les hôpitaux, ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil et si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la

communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse. » Nous avons vécu assez longtemps, et nous vivons encore, comme chef de service, parmi ces filles de la charité, pour savoir combien elles ont de mérite; mais le voile ne les défend pas des faiblesses du cœur humain. Il faut que chacun soit à sa place.

CHAPITRE II.

Fondation du nouvel hôpital Saint-André. — Appel fait aux lumières du corps médical par les Administrations des hospices et municipale. — Inauguration du nouvel hôpital en 1829. — Changements qui ont eu lieu dans cet hospice jusqu'à nos jours. — Étude sur les améliorations à apporter aux autres hospices de Bordeaux. — Projet de transporter à la campagne, sur le domaine de Pellegrin, les hospices des Vieillards, des Incurables, des Enfants, de la Maternité.

Le corps médical demandait avec instance des améliorations pour l'hôpital, des changements dans le service, qui se trouvait dans une espèce de servitude.

Un décret en date du 15 avril 1808 prescrivit la reconstruction de l'hôpital Saint-André. Il fallut, dès lors, pourvoir au choix d'un emplacement.

La Commission des Hospices de cette époque et l'Administration municipale firent appel à toutes les lumières; l'une et l'autre réclamèrent, des commissions, composées de médecins capables et indépendants, des rapports sérieux, dont les conclusions ne pouvaient être des adhésions contraintes et forcées, sans valeur comme sans spontanéité.

La maison de la Manufacture ayant été proposée, la commission nommée au sein de la Société de Médecine eut à examiner si le nouvel hôpital des malades pourrait y être convenablement établi, et elle se prononça pour la négative. Une nouvelle proposition ayant été faite, M. le Maire demanda de nouveau à cette réunion d'hommes compétents s'il conviendrait de consacrer à ce monument la maison connue sous le nom de Dépôt de mendicité. Une commission visita cet édifice, et elle reconnut qu'il possédait plusieurs avantages; mais elle ne put se dissimuler ses vices et ses défauts, et elle déclara que cette maison était impropre à la destination proposée. Après un examen approfondi et étudié,

la Société de Médecine se rangea à l'avis de la commission médicale qui fut aussi consultée par l'Administration des Hospices, et choisit l'emplacement Saint-Raphaël et le jardin attenant.

Cette compagnie ne se borna pas au rapport remarquable envoyé au Conseil municipal. Depuis longtemps elle s'occupait des améliorations que la ville de Bordeaux pouvait subir sous les rapports multiples de la santé publique. Elle ouvrit un concours à cet égard depuis 1810 à 1815. Après un examen sévère de plusieurs mémoires envoyés, une commission publia, au nom de la compagnie, un ouvrage ayant pour titre : *Tableau des améliorations dont la ville de Bordeaux est susceptible relativement à la salubrité.*

La Société de Médecine offrit cet ouvrage à ses concitoyens, et chacun rendit hommage à son zèle et à sa philanthropie.

En 1819, le duc de Richelieu venait d'affecter son majorat de 50,000 fr. de rentes à la construction d'un grand hôpital de malades pour remplacer celui qui existait. En 1825 seulement, parut l'ordonnance royale qui prescrivait la construction de ce grand hôpital sur le terrain du jardin Coutard, délibérée par le Conseil municipal. Au mois de juillet de la même année, la Commission administrative des Hospices faisait distribuer aux médecins de ces établissements les plans de ce nouvel hôpital.

Dans une première lithographie, de format grand in-folio, on voyait les élévations en proportion de la grande façade donnant sur la place d'Armes, de l'intérieur de la grande cour, et des façades latérales donnant sur le cours d'Albret et la rue Berry. La seconde lithographie, de même format, présentait le plan proprement dit du rez-de-chaussée de l'hôpital; on y voyait, d'un coup d'œil, toutes ses distributions, et l'on ne pouvait qu'applaudir, disent les chroniques du temps, au génie de l'artiste qui avait su coordonner avec beaucoup de simplicité, d'harmonie et de convenance tous les détails nécessaires dans un grand hôpital de malades. En 1823, ce magnifique établissement hospitalier était terminé.

Le *Journal de Médecine pratique* de cette année contient à ce sujet une lettre du Dr Saincriq, écrite à un vieil ami et confrère, d'où nous extrayons les lignes suivantes : « Vous connaissiez cette vaste esplanade, voisine du fort du Hâ, où, durant nos troubles civils, siégeait la faction de l'Ormée, et dont plus tard on fit le jardin du séminaire Saint-Raphaël? C'est sur ce terrain ni-

velé et agrandi du côté du cours d'Albret par la démolition d'une trentaine de maisons, qu'on vient de bâtir le nouvel hôpital Saint-André. Commencé en 1825, il a été achevé au mois d'octobre dernier, et son inauguration a été faite le jour de la Saint-Charles. Le lendemain, les malades y ont été reçus, et, dès ce moment, l'ancien hôpital Saint-André était fermé. Vous qui avez autrefois visité, comme nous, les vieilles et noires salles de l'hôpital dû à la charité de Vital Carles, combien vous éprouveriez de satisfaction à parcourir celui que nous devons à la munificence du duc de Richelieu ! Dans ce monument magnifique, vous apercevriez, à chaque pas, les marques des progrès des sciences physiques et médicales, et de l'architecture, appliquées aux besoins des hommes. Une harmonie admirable, une concordance parfaite brillent dans toutes les parties de cet hôpital. Grande cour centrale, portiques couverts servant de promenoirs; salles vastes, bien aérées, et séparées les unes des autres par des jardins; usines nombreuses et bien disposées; eaux potables et autres, abondantes et se rendant, par de nombreux tuyaux, dans tous les points de l'édifice... voilà ce que vous admireriez avec tout le monde; voilà ce qui, dès cet instant, mérite que vous veniez à Bordeaux. Car, croyez-le bien, vous ne verriez nulle part un pareil hôpital, qui l'emporte incontestablement sur tous ceux que la France possède, et qui désormais servira de modèle à tous ceux qu'on voudra construire. Honneur à l'architecte habile qui, consultant les travaux des artistes et des médecins, a su tracer le plan de ce monument de charité avec tant de bonheur et de talent ! Cet architecte bordelais, c'est M. Burguet; et quand on prononce son nom en visitant son ouvrage, on ne peut se défendre de l'accompagner des plus grands éloges, qui jamais ne furent mieux mérités. »

Pour apprécier maintenant la pensée qui présida à la plupart des changements qui ont eu lieu dans le service médical de ce nouvel hôpital jusqu'à nos jours, il faut remonter à une époque plus éloignée. Par un décret de 1805, l'Empereur Napoléon I^{er} organisa l'enseignement en France, et fonda une école de médecine dans l'hôpital de Bordeaux. L'enseignement fut confié au chirurgien-major, au chirurgien gagnant maîtrise, chef interne, et aux médecins de l'hôpital. A côté de cet enseignement officiel avait été conservé un vestige de l'ancienne école Saint-Côme. Cette époque fut le triomphe de l'hôpital, dont l'enseignement

théorique et pratique attirait tous les ans à Bordeaux beaucoup d'élèves. L'école de la rue Lalande était délaissée; elle ne pouvait résister à l'impulsion puissante que des hommes profondément instruits avaient donnée à l'école officielle. La Restauration étant arrivée, l'institution napoléonienne perdit son crédit. L'école rivale fit appel à la politique; les professeurs obtinrent la protection spéciale du duc d'Angoulême. En 1829, une nouvelle organisation réunit ces deux enseignements rivaux. L'école patronnée devint officielle, et l'inauguration du nouvel hôpital fut suivie de l'organisation de la nouvelle institution.

Sans qu'il y eût ressemblance entre ces deux événements, l'un étant la conséquence de l'autre, et dès le moment où l'on fermait l'amphithéâtre et la salle des leçons de l'ancien hôpital Saint-André, il fallait ouvrir à tous les élèves l'amphithéâtre et les salles de la rue Lalande, puisque dans l'hôpital nouveau on avait omis à dessein de faire des dispositions pour l'établissement d'un enseignement qui ne devait pas avoir lieu dans cette maison.

La partie théorique étant laissée à l'école officielle, les cliniques étaient faites par le chirurgien-major et par un médecin de l'Administration. Un enseignement qui était encore toléré et qui attirait toujours un nombreux auditoire, était celui du chef interne.

En 1840, les écoles sont encore réorganisées; le pouvoir exécutif nomme les professeurs de clinique, et demande pour eux aux administrateurs des hospices deux salles d'hommes et deux salles de femmes ayant ensemble cent lits au moins; les médecins et les chirurgiens de l'Administration sont exclus de l'enseignement. L'école pénètre dans l'hôpital; au lieu de cent lits demandés, elle en prend cent cinquante.

En 1854, quatre nouvelles salles sont enlevées au corps médical de Bordeaux. Ceci est de l'histoire, et nous ne voulons nous occuper ni des motifs ni des moyens employés pour arriver à cet envahissement successif. Devant ses contemporains, il suffit de raconter les faits.

En 1857, le nouvel hôpital Saint-André devait avoir une autre émotion: on supprima le chef-internat. Cette institution plus que séculaire avait été si féconde en services rendus, en chirurgiens d'élite formés, elle avait poussé de si profondes racines au sein de nos classes pauvres par ses bienfaits de chaque jour, qu'un long cri de réprobation accueillit la nouvelle de sa fin tragique. Les vices radicaux de l'institution nouvelle qui lui succéda com-

mencèrent sa ruine. En moins de dix-huit mois, création mort-née, elle disparut avant d'avoir réellement vécu, et laissa la place à celle dont les titres au respect et à l'existence sont un siècle et plus de bienfaits et de services.

En effet, l'évidente nécessité imposa sa loi, et en 1859 le chef-internat, la plus populaire de nos institutions hospitalières, fut rétabli par les soins de l'Administration des Hospices.

Depuis longtemps cette administration avait reconnu que plusieurs des maisons confiées à sa direction offraient de graves déficiences. Par une lettre de M. le Préfet, en date du 26 octobre 1854, elle fut appelée à étudier quelles améliorations pouvaient être apportées à cet état. Après s'être livrée à d'attentives recherches, après avoir recueilli des documents nombreux, la Commission administrative des Hospices s'occupa, dans des conférences multipliées, des moyens de résoudre le problème complexe qui lui était proposé. Ses décisions furent connues, au mois d'août 1855, par un rapport qui fut publié quelque temps après. « Cet exposé, dit le rapporteur de la Commission, mettra sous les yeux de l'Autorité les éléments sur lesquels notre opinion s'est formée, et fera juger si les projets conçus dans son sein sont dignes d'être accueillis. ». Nous résumons les conclusions de cet important travail :

Le local de l'hospice actuel des Enfants-Trouvés doit être vendu. Le personnel de cet établissement se partagerait de la manière suivante :

1° Les plus valides et ceux plus ou moins valétudinaires, susceptibles d'être placés à la campagne, le seraient sans salaire ou avec salaire ;

2° Les individus très-infirmes, âgés de plus de 16 ans, seraient réunis aux Incurables ;

3° Les enfants au-dessous de 16 ans, malades ou très-infirmes, les enfants de la crèche et leurs nourrices, les enfants en subsistance, les teigneux et les rentrants âgés de moins de 16 ans, seraient reçus dans un nouvel hospice des Enfants.

L'hospice des Vieillards, modifié et augmenté, pourrait parfaitement accueillir les incurables et une partie des habitués infirmes de l'hospice des Enfants-Trouvés.

La maison où ces diverses misères trouveront un asile protecteur devra perdre le nom qu'elle porte actuellement : la Commission proposa de lui donner celui d'hospice Sainte-Croix.

L'hospice des Incurables, devenu libre par la translation de ses habitués, recevrait les enfants-trouvés infirmes âgés de moins de 16 ans, les teigneux, les enfants en subsistance et la crèche.

L'hôpital de la Maternité serait reconstruit, et, par l'acquisition indispensable de quelques immeubles, le nouvel hôpital et l'école départementale d'accouchements trouveraient amplement à se loger. De plus, en reliant cette construction nouvelle à l'aile Est de l'hospice des Incurables, on trouvera pour la crèche et pour les nourrices non-seulement de belles salles, mais encore des infirmeries, dortoirs, réfectoires.

Tels furent les changements proposés dans l'état des hospices de Bordeaux, et qui furent adoptés à l'unanimité, le 17 août 1855, par la Commission administrative des Hospices. Ces propositions n'eurent aucun résultat et restèrent à l'état de projet (1).

Il est une amélioration introduite en 1857 à l'hôpital Saint-André, et qui fait trop d'honneur à M. de Mentque, l'éminent magistrat qui administrait alors le département, au Conseil d'hygiène et à la Commission administrative des Hospices de Bordeaux, pour être passée sous silence : c'est la séquestration des varioleux. Nous devons rappeler dans ce travail cette importante mesure avec d'autant plus d'empressement que M. le Directeur de l'assistance publique de Paris vient d'appeler, ces jours derniers, l'attention des médecins et chirurgiens des hôpitaux sur une pareille question. La Gironde aura toujours eu la gloire d'avoir été la première. Ce qui faisait dire au Dr Bousquet, le savant rapporteur de l'Académie de Médecine, dans un rapport à S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, les paroles suivantes : « A ce point de vue, le département de la Gironde est plus avancé que celui de la Seine. Nous avons demandé en vain une place distincte pour la variole, mais les plus utiles réformes sont souvent les plus lentes à se faire. » Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit dans notre histoire de *l'Épidémie de variole survenue à Bordeaux et dans la Gironde en 1862*. Il est seulement utile de constater, pour répondre à la circulaire de M. le Directeur de l'assistance publique de Paris,

(1) Ces changements amenèrent un échange de plusieurs mémoires remarquables qui seront lus avec intérêt : 1^o Observations de M. l'abbé Boudon, in-4^o; 2^o Réponse de M. Gintrac père, au nom de la Commission des Hospices; 3^o Défense des Observations, par M. l'abbé Boudon, in-4^o, 1857; 4^o Changements introduits dans l'hôpital Saint-André, par le Dr Sainte-Marie.

que, par ce seul fait de la séquestration, la contagion cessa, et la variole, cette hideuse affection, n'était plus inscrite non-seulement sur le cadre nosologique de l'hôpital Saint-André, mais non plus sur celui de la ville de Bordeaux (1).

En 1861 surgissent de nouveaux projets, plus vastes et plus éminemment grandioses : c'était l'installation d'un hospice général à la campagne, sur le domaine de Pellegrin, ayant une superficie de dix-huit à dix-neuf hectares. Ce nouveau projet prit de l'importance en 1863, au moment où l'Administration municipale le prit en considération.

C'était au moment où la Société de Médecine de Bordeaux choisissait ses questions de prix. Cette compagnie savante, sans cesse occupée du bien-être de ses concitoyens, et qui, depuis sa fondation (1796), n'a jamais manqué une occasion d'en donner des preuves les plus multipliées, voulut, dans l'espérance d'aider à la réalisation des inspirations généreuses de nos premiers magistrats, diriger vers ce but les lumières de tous ceux qui sont capables de donner des avis utiles et motivés, et, dans ces vues, elle proposa, dans sa séance publique de 1864, un prix académique de la valeur de 300 fr. à l'auteur qui aura le mieux traité le sujet suivant :

« Déterminer les conditions qui doivent présider à l'édification » d'hospices et d'hôpitaux, surtout dans l'intérêt des personnes que » l'humanité y reçoit ;

» Exprimer si l'agglomération de plusieurs de ces établisse- » ments dans un même local plus ou moins étendu, pourrait pré- » senter des inconvénients, des dangers, ou bien avoir des » avantages quelconques. »

En se rappelant ce qu'étaient les établissements hospitaliers avant la Révolution, et ce qu'ils sont aujourd'hui, il est facile de se convaincre des changements immenses qui ont eu lieu et dans leur disposition et dans leur administration. C'est depuis ces dernières années surtout qu'ont eu lieu les modifications les plus importantes relatives à l'hygiène. Et cependant cette question n'est pas nouvelle ; bien des fois déjà les causes qui rendent les hôpitaux insalubres ont été signalées : mais les avis donnés étaient oubliés ou mis de côté ; et puis, il faut l'avouer, il était souvent

(1) *Épidémie de variole survenue à Bordeaux et dans la Gironde*, 1862. Ch. Dubreuilh ; in-8°.

difficile d'introduire des réformes radicales dans des hôpitaux construits depuis longtemps.

En 1862, cette grande question occupa les académies, la presse, le monde médical entier.

Pour la question du transport de certains établissements hospitaliers à la campagne, elle est logique, elle est digne d'être encouragée par tous ceux qui ont du cœur et de l'intelligence. Dans une thèse fort remarquable due à un élève distingué des hôpitaux de Paris, et soutenue en 1852, le Dr Amédée Joux, de la Ferté-Gaucher, qu'une mort soudaine a depuis enlevé à la science et à la pratique, développa des idées fort sages sur l'insalubrité relative des hôpitaux, et des meilleures conditions de salubrité des lieux destinés au traitement des maladies chirurgicales. Il proposa l'éloignement des grandes villes de tous les hôpitaux. Il est vrai que cette conclusion devait s'appliquer surtout aux services de chirurgie, et dans l'intérêt des opérés et des blessés; mais voulant donner au principe qu'il croyait excellent ses conséquences logiques, il avait enveloppé dans la même proscription les maisons d'accouchement, les enfants, les vieillards, et par-dessus tout les services de chirurgie. Sa pensée était de substituer aux établissements hospitaliers actuels des cités hospitalières hors des villes.

Les hôpitaux, dit M. Joux, ont une complète apparence de salubrité; rien n'est plus propre ni mieux ciré que les salles, rien n'est plus blanc et mieux tenu que le linge des lits en fer où sont couchés les malades. Cependant, en examinant les choses à fond, il croit que ces dispositions sont encore loin de remplir leur but; malgré l'apparence de salubrité, les yeux, l'odorat, la respiration, une certaine envie de cracher, un dégoût instinctif qu'on éprouve, avertissent que les conditions de l'atmosphère dans lesquelles on respire ne sont pas salubres. « Mes sens ne me trompent pas, et la preuve, c'est que je ne vois dans ces lits que des visages pâles; tous ces malades sont décolorés, ils ont l'*anémie hospitalière*, affection cachectique, semblable à celle des prisons, des villes assiégées et des casernes. Bien plus, si je consulte les tableaux mortuaires, je vois que, malgré la remarquable habileté des chirurgiens, le chiffre des décès après les opérations graves est effrayant. »

Le Dr Joux croit en définitive : 1^o que, dans l'état actuel des hôpitaux, il y a des maladies nosocomiales; 2^o qu'elles sont cau-

sées par l'assemblage d'un plus ou moins grand nombre de malades ; 3^o que l'on peut et que l'on doit remédier à ces causes de destruction, en construisant des hôpitaux hors des grandes villes, et en adoptant dans le traitement des maladies chirurgicales le système cellulaire. Il faut créer des cités hospitalières, dit-il ; puisque l'expérience démontre que l'on guérit bien dans la campagne, il faut bâtir des villages pour y traiter les pauvres malades.

Notre conviction à nous aussi est que le meilleur moyen de remédier à tous les inconvénients des établissements hospitaliers, c'est l'air pur, le soleil, l'eau, l'isolement. Dans un article intitulé : *De l'opportunité de transporter les Maternités en dehors des villes* (*Union médicale de la Gironde*, mars 1864), nous avons fait avec réserve et convenance des objections sérieuses au projet primitif ayant pour but d'*agglomérer* en un seul local tous les hospices. Ces objections étaient celles de tous les hommes *pratiques* ; elles étaient la conclusion de la grande discussion de l'Académie de Médecine.

Il est démontré, par les statistiques mortuaires des salles de médecine et de chirurgie, que le séjour en commun suffit seul à engendrer des cachexies : c'est donc une belle pensée de l'Assistance publique de Bordeaux d'avoir songé à remédier à cet état, au moins pour les enfants, les vieillards et les incurables.

Pour l'enfance, avec l'activité respiratoire et celle des fonctions de la peau, il est facile d'apprécier tout ce que l'agglomération doit produire de funeste pour la santé de ces petits malheureux. Dans de pareilles conditions, ils ne tardent pas, malgré tous les soins, à pâlir et à se bouffir, le dévoisement arrive, et bientôt ils ont l'extérieur de jeunes sujets scrofuleux au plus haut degré. Nous ne parlerons pas de la mortalité effrayante qui, dans certaines années, moissonne une grande partie de ces petits malheureux ; il nous faudrait aborder des questions sociales d'un autre ordre ; qu'il nous suffise de dire que la principale cause est l'accumulation d'un grand nombre d'enfants dans un même lieu.

Et puisque la Commission administrative des Hospices et la nouvelle Administration municipale sont en voie de généreuses intentions, n'est-il pas opportun de rappeler que, non loin de Bordeaux, existe la plage sablonneuse et bienfaisante d'Arcachon, où les enfants des pauvres, dans un établissement spécial, pour-

raient, en respirant l'atmosphère maritime, prendre de fréquents bains de mer, si nécessaires à leur position ? L'initiative du gouvernement de l'Empereur n'a-t-elle pas fait jouir de cet avantage les enfants scrofuleux disséminés à Paris dans les hôpitaux de l'enfance, rue de Sèvres et à Sainte-Eugénie ?

Mue par cette généreuse pensée, l'Assistance publique de Paris a inauguré, en 1861, un hôpital de scrofuleux sur la magnifique plage qui existe de Boulogne à Saint-Valery. M. le Directeur de l'Assistance publique, frappé de l'insuffisance et de la durée des traitements employés contre la scrofule dans les hôpitaux de l'enfance, a eu l'idée de disséminer à la campagne et à la mer un certain nombre d'enfants scrofuleux et transportables.

A Berck-sous-Montreuil, un hôpital de cent lits, pour enfants des deux sexes, a été disposé. La mer vient expirer à ses pieds, et les enfants, jouant sur le sable et dans l'eau deux fois par jour, respirent l'air salé et prennent des bains. L'hôpital est très-simple ; il est formé de deux pavillons latéraux pour les enfants, avec un corps de bâtiment transversal au fond pour les services généraux ; au milieu, dans la cour, s'élève une petite chapelle dans le genre des constructions suisses, et le tout est entouré par une galerie à jour. Cette création, éminemment utile aux classes pauvres dont les enfants sont atteints de scrofule, a déjà eu un grand succès.

Déjà, en 1850, le Dr Sarraméa s'adressait au Gouvernement pour la création d'un établissement semblable sur les bords du bassin d'Arcachon, en faveur des jeunes détenus ; fort de ses convictions, et travaillant depuis dix ans avec confiance à faire réussir son œuvre, cet honorable confrère s'adressait, en 1861, au Congrès scientifique de France, en lisant un mémoire dans lequel le style brillant est à la hauteur des grandes idées qu'il développe.

Si la campagne est utile à l'enfance, elle est aussi nécessaire à la vieillesse ; à cet âge, les sécrétions sont plus ou moins viciées, et les excréments exhalent des odeurs infectes. Il suffit, pour comprendre jusqu'à quel point la réunion de personnes âgées, dans des salles presque sans jour et sans lumière, est contraire à la salubrité, de visiter les maisons où sont reçus les vieillards.

Pour les femmes en couches, on a fait, à leur égard, des objections graves. Tous les hommes pratiques sont d'accord que l'agglomération produit des épidémies formidables, qui obligent

quelquefois les administrations à fermer les hôpitaux de maternité. Dans un article du mois de mars (*Union médicale de la Gironde*), nous avons écrit que les hôpitaux de maternité doivent être placés dans la catégorie des établissements qui donnent l'hospitalité passagère à des personnes dont l'état exige de prompts secours et dont l'admission est urgente. La création d'un hospice de maternité en dehors du centre de Bordeaux nous paraissait avoir des inconvénients qui avaient d'ailleurs frappé les personnes qui ont la connaissance pratique de la question, Paul Dubois, Cazeaux, Danyau, etc. Nous disions : « La plupart des pauvres mères de famille n'abandonnent leurs maris, leurs enfants, et les filles-mères leur domicile, qu'aux premières atteintes de la douleur, et nous en voyons plusieurs qui ont à peine le temps d'atteindre le lit qu'on leur destine; quelques-unes même accouchent dans la rue et arrivent à l'hôpital ensanglantées, portant dans leur tablier leur enfant inanimé. D'autres se rendent à l'hôpital dans les derniers jours de leur grossesse; mais, au moment de l'accouchement, c'est une présentation vicieuse qui nécessite la prompte délivrance pour sauver un enfant; une hémorrhagie abondante, des attaques d'éclampsie, etc., dans lesquelles, en agissant vite, on peut sauver deux existences, et où retard et perte de temps sont synonymes de mort pour la mère et l'enfant; ce sont, enfin, des maladies graves qui attaquent, hélas! trop souvent les nouvelles accouchées, que le chef de service est obligé de visiter plusieurs fois par jour. »

Nous reconnaissons que, depuis la publication de cet article, les plans de l'Administration ont été sensiblement modifiés. Les hospices ne seront pas agglomérés, mais réunis dans un même local, à une distance très-grande; et, dans sa séance du 27 juin 1864, le Conseil municipal, sur un rapport de M. Lalande, a adopté le projet de la réunion des hospices dans un même lieu, dit le domaine de Pellegrin, à la condition que ce domaine serait augmenté de celui de Canolle, qui s'y trouve enchâssé, et où serait, dit-on, placé l'hospice de la Maternité. De plus, il y aurait un chef de service à demeure, pour parer aux accidents graves.

Pour les pauvres femmes qui n'abandonnent leur domicile qu'aux premières atteintes de la douleur, ou qui accouchent dans la rue, on a répondu qu'elles seraient placées dans les salles d'accouchement de l'hôpital Saint-André.

Certain rapport trouvera, nous n'en doutons pas, nos opinions exagérées, nos craintes chimériques, et lui-même sera entaché de la plus choquante contradiction (l'attaque est si facile quand l'adversaire n'est pas là pour se défendre!). On reconnaît que les hôpitaux de maternité dans les villes n'ont ni assez d'air ni de lumière; qu'ils peuvent être des foyers d'insalubrité et d'infection pour les voisins, et l'on entasserait, au sein d'un hôpital de malades et d'opérés, des femmes en couches! On se mettrait en désaccord avec tout ce que l'expérience des hommes les plus considérables et les plus autorisés dans la science ont publié et proclamé; on se mettrait, enfin, en désaccord avec soi-même; car, pour éloigner davantage les femmes en couches des enfants et des vieillards, on agrandirait les terrains, afin que l'éloignement fût plus complet. Tout ce que l'hygiène publique a pu apprendre sur l'orientation et l'aération serait appliqué à cet hospice, afin qu'il ne puisse nuire à ses voisins, et l'on recevrait à l'hôpital Saint-André des femmes en couches, c'est-à-dire qu'on laisserait un foyer d'infection au sein même de l'hôpital qui aurait le plus besoin d'être assaini. Des salles de femmes en couches se trouveraient dans le même local où l'on traite les cancers ulcérés, les plaies gangréneuses, les vieux ulcères, les larges brûlures, où se trouvent réunies toutes les affections qui donnent naissance aux plus sordides odeurs.

« A l'Hôtel-Dieu, à Necker, à Beaujon, etc., disait M. Trousseau devant l'Académie (mars 1858), partout où l'on reçoit des femmes récemment accouchées, les enfants ont des ophthalmies excessivement graves, des érysipèles autour de l'ombilic, s'étendant bientôt au loin en accidents qui les tuent aussi promptement que le fait la fièvre puerpérale. Maintenant, demandez à M. Nélaton s'il est en sécurité pour ses opérés quand la fièvre puerpérale règne dans les salles de M. Dubois. Il vous répondra que les phlegmasies des séreuses, des synoviales, que la fièvre de résorption, en un mot, sont alors la règle, et que la moindre opération à faire de sa part exige la plus grande circonspection. Demandez à M. Jobert et à M. Laugier si, alors que règne la fièvre puerpérale dans une des salles de l'Hôtel-Dieu, et qu'on n'en sait rien encore dans leurs services, ils ne s'aperçoivent pas, à leurs succès et à la gravité que révèlent les plus minimes opérations, que l'épidémie a fait invasion. »

Pour prouver la vérité de ce que nous avançons, il nous serait

facile d'invoquer la statistique mortuaire de l'Assistance publique de Bordeaux, depuis l'année 1854, époque où fut créé le service d'accouchement à l'hôpital Saint-André, et la même statistique de l'ignoble établissement appelé Hôpital de la Maternité; nous avons l'une et l'autre dans nos mains. Comment se fait-il que l'avantage des succès est encore très-supérieur en faveur de ce dernier pour les femmes comme pour les enfants? Qu'on soit donc persuadé que les succès de l'isolement des hôpitaux de maternité sont certainement le fruit d'une heureuse séparation qu'ont depuis longtemps provoquée l'opinion des hommes éclairés et le vœu de tous les gens de bien.

Pour les grandes questions d'hygiène à appliquer à la construction du nouvel hôpital, on doit en laisser le plan à l'expérience de l'architecte spécial auquel il a été confié; c'est à l'intelligente activité de nos Administrations municipale et des Hospices qu'on doit laisser le soin de diriger ces grands projets.

Mais qu'on ne se hâte pas trop, il y a déjà eu bien des regrets justement exprimés; il n'y a pas eu de débat contradictoire entre des personnes compétentes. Tout le monde connaît les vues généreuses exprimées par l'Empereur dans sa lettre datée de Vichy, le 31 juillet, et adressée au maréchal Vaillant; nous en extrayons les lignes suivantes: « Engagez donc, je vous prie, le préfet de la Seine à faire commencer bientôt les travaux de l'Hôtel-Dieu, et veuillez faire diriger ceux de l'Opéra de manière à ne les terminer qu'en même temps.

» Cette combinaison, je le reconnais, n'a aucun avantage pratique; mais, au point de vue moral, j'attache un grand prix à ce que le monument consacré au plaisir ne s'élève pas avant l'asile de la souffrance. »

Mais, disait le *Moniteur* du 4 août, à propos de cette lettre, les questions agitées, dans ces dernières années, au sujet même de l'installation et de l'hygiène des hôpitaux, sont venues imposer à l'Administration le devoir d'une circonspection extrême dans une affaire si grave que la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Paris, et personne ne s'étonnera qu'après une *enquête qu'elle a étendue à toute l'Europe*, elle ait fait refaire plusieurs fois ses projets, afin d'y introduire toutes les améliorations possibles.

Veut-on maintenant connaître le résultat de cette enquête? le voici exprimé dans le rapport d'un administrateur dont ceux qui nous combattent ne pourront nier les hautes capacités: il est

de M. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine. Nous recommandons ces lignes à ceux qui s'occupent sérieusement des nouveaux projets de l'Administration des Hospices :

« On conçoit qu'on place au loin *des hospices*. L'infirmes ou le vieillard qu'on y recueille n'a qu'à gagner en santé et en calme à quitter les quartiers où les habitations se disputent l'air et la lumière, pour se rapprocher de la campagne. On comprend qu'il en soit de même de maisons telles que l'Asile impérial de Vincennes et celui du Vésinet où le convalescent ne va que pour compléter sa guérison. *Mais il faut au malade et au blessé des secours immédiats*. On ne saurait, d'ailleurs, lui ôter les consolations et le soutien moral que peut lui assurer le voisinage de sa famille et de ses amis. *Les hôpitaux doivent donc être au centre même des agglomérations qu'ils ont à desservir.* » (Formation de l'emplacement de l'Hôtel-Dieu et dégagement de ses abords. — *Gazette des Hôpitaux*, 25 août 1864.)

Après cette citation, nous ajouterons s'il est une admission plus urgente que celle de la femme qui va accoucher, et si la perspective des dangers qui la menacent ne réclame pas des soins tout aussi immédiats que le fiévreux ou le blessé. D'ailleurs, il n'y a nulle part de grandes villes où les hôpitaux de maternité fassent défaut, aujourd'hui surtout que s'y rattache l'enseignement théorique et pratique de l'une des branches les plus importantes de la médecine.

Nous avons visité avec intérêt, dans le site le plus riant des environs de Paris, à Croissy, le magnifique Asile impérial du Vésinet. Le domaine de Pellegrin, par sa position et son étendue, permettra certainement une aussi belle installation. Qu'on ne craigne pas de faire trop de luxe, de dépenser trop de millions, et de faire de cet hôpital nouveau un Versailles de la misère, comme M. Malgaigne le disait de l'hôpital Lariboisière : « Il est bon que le pauvre qui souffre, lui a répliqué philosophiquement M. Tardieu, voie qu'il a, lui aussi, sa part de ce luxe qui grandit partout autour de lui, de ce bien-être qu'il pourrait envier chez les autres. C'est là une influence saine et moralisatrice. Soyez sûr que l'empressement des malades les plus désespérés à se faire admettre chez nous n'a pas d'autre cause. L'assistance hospitalière dans cet asile riant leur paraît moins rebutante; pour les familles, la séparation est moins cruelle; pour les malades, l'isolement moins triste, l'approche même de la mort moins lugubre. »

A une époque où les plus heureuses transformations se sont accomplies dans les conditions des classes pauvres, les hôpitaux de Bordeaux ne pouvaient manquer de faire comme toute chose, de se transformer.

Au moment où va commencer une série de travaux réparateurs dont l'exécution sera poursuivie avec la persévérance et le courage qu'exige la grandeur de leur objet ; au moment où l'on s'occupe d'ouvrir des rues, d'élargir les places, d'étendre et de multiplier nos promenades, de bâtir des églises, félicitons les Administrations hospitalière et municipale de Bordeaux d'étendre ces bienfaits jusque sur les hôpitaux, et de faire, pour les maladies et les misères du pauvre, ce qu'on fait pour ses distractions, ses plaisirs et sa religion.

